

RAPPORT SUR LES MONNAIES LOCALES CITOYENNES EN BELGIQUE 2022



AUTEUR·RICE·S
BERNARD BAYOT
JONAS DEMBOUR
ERIC DEWAELE
JEAN-FRANÇOIS MABILLE
JOËLLE TETART

 **FÉDÉRATION 50**
WALLONIE-BRUXELLES

Financité

Table des matières

Introduction générale	3
Partie 1 : Cadre général.....	4
1.1 Émergence d'un mouvement citoyen.....	4
1.2 Le B.A.BA de la monnaie locale citoyenne et complémentaire	8
1.2.1 Monnaie locale, citoyenne et complémentaire.....	8
1.2.2 Fonctionnement	10
1.3 Pourquoi les monnaies citoyennes ?.....	12
1.3.1 Effets pour le territoire	13
1.3.2 Effets pour les opérateurs économiques et les citoyens.....	16
1.4 Digitalisation, crise et opportunité	17
1.5 Contexte légal	21
1.5.1 Quelle forme juridique pour les groupes-monnaie ?	21
1.5.2 Le paiement en MLC est-il soumis à la TVA ?	22
1.5.3 Peut-on payer des salaires en MLC ?.....	23
1.5.4 Les groupes monnaie citoyenne peuvent-ils battre monnaie ?	23
1.5.5 Les groupes monnaie citoyenne peuvent-ils collecter des fonds auprès du public ?.....	24
1.5.6 La monnaie citoyenne peut-elle circuler ?	25
Partie 2 : État des lieux du réseau des monnaies	28
2.1 Le baromètre des monnaies citoyennes	28
2.2 Communes couvertes par une monnaie en Fédération Wallonie-Bruxelles	32
2.3 Profil des prestataires	33
2.3.1 Analyse sectorielle.....	33
2.3.2 Âge des entreprises partenaires.....	34
2.3.3 Statuts juridiques pour l'ensemble du réseau	36
2.3.4 Les prestataires digitalisés	37
2.4 État des lieux des plans de relance passés, en cours et à venir	38
2.5 Partenariats avec les communes.....	43
Partie 3 : Un regard critique sur la monnaie citoyenne	47
3.1. L'épineuse question de la création monétaire.....	47
3.2. Éviter les excès et les prises de risques inconsidérés.....	50
3.3 Les monnaies citoyennes ne sont pas un remède miracle.	51

3.3.1 Outil pour lutter contre la pauvreté ?.....	51
3.3.2. Instrument de repli communautaire ou vecteur d'ouverture ?.....	52
3.3.3. Institutionnalisation, perte de liberté ?	54
3.3.4. Rester petit pour rester vrai ?	57
3.4 Format papier et digital, une cohabitation possible ?.....	59
Conclusion générale : Un passé déjà riche, un présent vif, un avenir à inventer collectivement.....	60

Introduction générale

Voilà maintenant dix ans que les premières monnaies citoyennes ont commencé à circuler en Belgique francophone. Le réseau s'est développé de proches en proches. Les groupes monnaie citoyenne se sont inspirés les uns des autres, ils ont partagé des outils et des expériences. Financité les accompagne, les outille et les soutient. Aujourd'hui, les 17 monnaies citoyennes de la Fédération Wallonie-Bruxelles constituent un réseau solidaire qui œuvre collectivement à une émancipation commune.

Les monnaies locales complémentaires et citoyennes, c'est à la fois un outil de promotion et de stimulation du commerce local, un outil d'émancipation citoyenne et de cohésion sociale. C'est aussi un dispositif résilient qui nourrit le renforcement des circuits courts. Et puis c'est aussi un moyen concret de résister, à petite échelle, au cœur de l'économie réelle.

Dans cette étude, nous prenons un temps d'arrêt dans ce développement pour jeter un coup d'œil dans le rétroviseur et poser un regard analytique sur le chemin parcouru. Nous précisons aussi quelques concepts clés, indispensables pour bien comprendre et mesurer les fondements. Dans la seconde partie, nous poserons un regard analytique sur notre réseau. Ces observations commencent à être pertinentes vu la masse critique à laquelle nous arrivons progressivement. Nous terminons par quelques questions importantes souvent abordées dans nos échanges et les grandes questions qui nous animent aujourd'hui. Ces regards critiques, nous les poserons régulièrement, au fil des ans, afin de préciser et de fonder progressivement les orientations que nous prenons.

Le développement de notre réseau relève d'un dispositif que l'on pourrait qualifier de « recherche action participative » déployée sur plusieurs années. Cette construction collective n'est possible que grâce à l'investissement de nombreuses personnes. Elle est le fruit du mixage de leurs personnalités, de leurs réflexions et de leurs engagements. Notre texte sera émaillé d'expressions individuelles afin de bien encrentr notre travail dans la réalité sensible de ses acteurs. Les volontaires actifs au sein des groupes monnaie citoyenne et les professionnel·le·s qui les appuient sont ici remercié·e·s.

Partie 1 : Cadre général

1.1 Émergence d'un mouvement citoyen

En ce début de 21^e siècle, de nombreux questionnements ont émergé un peu partout sur la planète à propos du rôle que joue la monnaie dans notre développement économique quotidien. Ces réflexions participent au vaste mouvement des « villes et villages en transition » avec Rob Hopkins comme figure emblématique, mais aussi Bernard Liétaer, économiste belge qui s'est intéressé aux monnaies régionales et complémentaires¹. Pour quelques citoyen·ne·s curieux·ses, intéressé·e·s par cette idée de « monde en transition », ce fut un déclencheur. Il était donc possible de passer de la réflexion théorique à l'action concrète en matière de logique économique et monétaire. Aujourd'hui encore, nombre d'entre nous en sont toujours tous étonné·e·s.

Dès le début des années 2000, l'idée de développer des monnaies locales citoyennes (MLC) a commencé à germer dans quelques esprits en Belgique francophone. Ils découvraient alors avec grand intérêt les expériences développées en Allemagne et en Angleterre. Par ailleurs des expériences inspirantes de SEL (Systèmes d'Echanges Locaux) ou encore des Groupements d'Achat Commun (GAC ou GAS pour Solidaire) se développaient ici et là dans les mouvements de soutien aux circuits courts de production alimentaire. Tout cela formait un terreau qui s'avèrera fertile. La nécessité d'inventer de nouveaux systèmes économiques devenait ainsi plus prégnante.

La fin de la première décennie du 21^e siècle fut aussi le théâtre d'une crise financière majeure. La crise des subprimes révélait subitement au grand jour d'irresponsables parties de poker jouées par des banquiers mus par une cupidité qui apparaissait alors sans limites. La fièvre spéculative avait entraîné des prises de risques inconsidérées. Les promesses de profits juteux se traduisirent par des pertes de valeurs colossales. C'était la crise de 2008. Les grandes banques actives en Belgique étaient au bord du gouffre. Pour éviter des faillites bancaires aux conséquences socioéconomiques inimaginables, le ministre des Finances de l'époque a considéré qu'il n'avait pas d'autre choix que de voler au secours des banques en mobilisant des milliards d'argent public.

Le gouvernement a ainsi utilisé nos impôts pour « sauver la mise » au sens premier du terme. De la surprise à l'incompréhension, du catastrophisme à la révolte, de la peur à la colère, la sacro-sainte confiance sur laquelle repose tout notre système monétaire, et donc notre économie toute entière, était gravement mise en cause. Au lendemain de cette tempête, des groupes de citoyens porteurs de projets de monnaies complémentaires et locales ont commencé à se structurer. Plusieurs documentaires ont aussi mis en évidence l'intérêt de ces systèmes. Sans prétention exhaustive, on peut citer « Culture en transition »², « L'urgence de

¹ Bernard Lietaer, « *Au cœur de la monnaie* », Editions Yves Michel, 2011, 672 pages ; Bernard Lietaer - Margrit Kennedy « *Monnaies régionales, de nouvelles voies vers une prospérité durable* », Editions Charles Léopold Mayer, 2008. 241 pages

² Film documentaire réalisé Nils Aguilar, 2012.

ralentir »³, « En quête de sens »⁴ et bien entendu le film « Demain »⁵ qui fût réellement un accélérateur majeur grâce à sa large diffusion sous forme de ciné-débats en Belgique francophone. De nouveaux groupes monnaie citoyenne ont alors vu le jour et de plus anciens ont accueilli de nouveaux membres.

En posant un regard dans le rétroviseur, on est impressionné par la diversité des situations et des dynamiques qui ont abouti aujourd’hui à un vaste réseau cohérent, mais dont les composantes ont des histoires et des contextes bien différents.

C’est dans l’extrême sud de la Province de Luxembourg que l’histoire a commencé. En 2011, dans le petit village de Meix-devant-Virton, quelques villageois·e·s ont uni leurs forces pour créer une épicerie coopérative et, dans la foulée, l’ASBL **L’Epi Lorrain**. Les premiers Épis seront mis en circulation en juin 2012. Un soutien ponctuel de la Région wallonne permettra d’engager deux salariés, ce qui a permis d’accélérer le développement de l’Épi. Cette subvention n’ayant pas été reconduite, l’équipe de volontaires a repris les choses en main.

Pendant ce temps, on expérimentait aussi la mise en circulation de « bons de soutien à l’économie locale » dans, et autour, d’une école à Mons. Cela deviendra **le Ropi** qui a choisi de fonctionner à petite échelle. La volonté des porteur·euse·s du projet était de rester un réseau très modeste, mais prêt à se déployer quand une opportunité se présenterait. Pari gagnant : en 2021, la Ville de Mons a signé un accord avec l’ASBL pour que les « chèques relance » utilisés dans les commerces montois prennent la forme de Ropi.

À Grez-Doiceau, ces sont **les Blés** qui avaient été développés par l’équipe de « Grez en transition ». Le projet qui irriguait un nombre restreint de commerces de proximité a finalement été arrêté début 2022 par le groupe citoyen qui le portait et qui négocie au mieux cette étape. C’est cela aussi la vie d’une organisation.

Au pays des collines, **le SolAToi** a choisi d’honorer ses billets de la présence de ses célèbres géants. Aujourd’hui, se pose la question de l’élargissement de sa zone de circulation en intégrant de nouvelles communes. Cela imposera alors probablement une évolution du graphisme de ses billets.

Dans la région de La Louvière, **le Lupi** grandit doucement en conservant sa modeste mais dynamique logique de développement.

Dans d’autres régions, à l’image de l’Epi, les bassins de vie s’étendent sur des zones beaucoup plus larges qu’une commune et nécessitent d’autres stratégies de développement : **le Volti** à Ciney-Marche-Rochefort, **l’Ardoise** entre Lesse et Semois ou le **Sous-rire** dans l’Est de la province Liège vivent cette situation où il est parfois difficile de mobiliser des volontaires dans chacune des communes.

Au rayon des grandes villes, on peut noter la structure innovante du **Val’heureux** dans le bassin liégeois. Ce réseau est structuré en plusieurs « Val » : Ourthe Amblève, Huy Waremme Hesbaye, Verviers Herve et, bien entendu, Liège ville. Les acteur·rice·s de ces

³ Film documentaire réalisé par Philippe Borrel, 2014.

⁴ Film documentaire français réalisé par Nathanaël Coste et Marc de la Ménardière (co-auteur, narrateur, réalisateur), 2015.

⁵ Film documentaire réalisé par Cyril Dion et Mélanie Laurent, 2015.

différents pôles se retrouvent régulièrement en « inter'val » pour coordonner leurs actions et, quand les volontaires se font plus rares, certains vals regroupent leurs forces pour des fusions temporaires. À Namur, après un démarrage sur les chapeaux de roue, le groupe citoyen du **Lumsou** est aujourd'hui en recherche d'un renouveau pour reconstituer le conseil d'administration.

Au sein du réseau des monnaies déployé en Belgique francophone, deux groupes monnaie citoyenne occupent une position particulière rendue possible grâce à un financement public. Un fort soutien de la Ville de Charleroi d'une part et de la Région de Bruxelles-Capitale associée à plusieurs communes d'autre part ont permis aux ASBL du **Carol'or** et de la **Zinne** de professionnaliser leur fonctionnement en engageant du personnel. Gageons que ces succès inspirent d'autres pouvoirs locaux. Notons aussi que la Zinne s'est inspirée du dispositif du Val'heureux en créant plusieurs groupes monnaie citoyenne dans différentes communes bruxelloises.

Dans le Brabant wallon, après une longue période de maturation, **la Brawette** a finalement été lancée en 2021, contre vents et marées, en plein confinement. En revanche, un peu à l'image du Lumsou namurois, **le Talent** cherche à se relancer avec de nouvelles énergies citoyennes autour d'Ottignies-Louvain-la-Neuve et de Wavre.

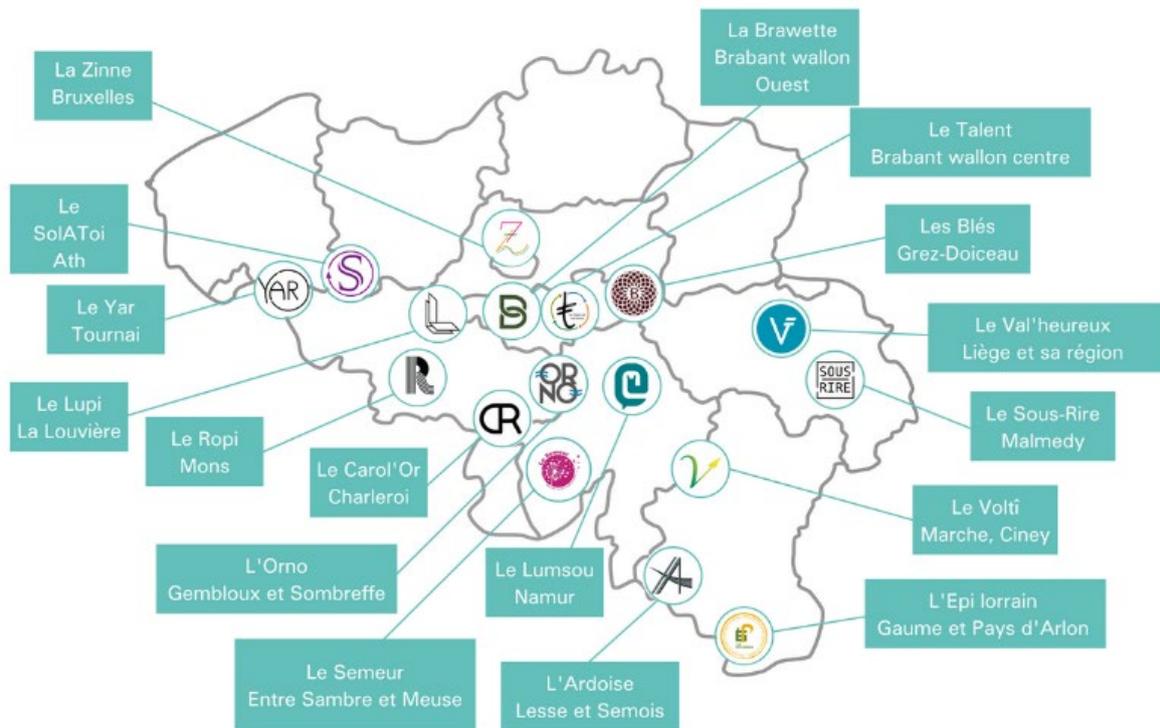
Entre Sambre et Meuse, c'est **le Semeur** qui s'est mis en route tout récemment malgré des temps difficiles.

Certains groupes monnaie citoyenne ne manquent pas de créativité pour promouvoir l'utilisation de leur monnaie et lui donner du sens. C'est le cas du **Yar** qui a créé avec la Ville de Tournai un bon de relance sous forme électronique à destination des 18-25 ans. C'est aussi le cas de **l'Orno**, avec la commune de Gembloux, qui a créé le billet de 19 Orno dans le cadre du plan de relance de la Ville. On peut aussi mentionner le Val'heureux qui a créé une bière locale, l'équipe du Sous-rire qui a inventé un support d'animation dupliqué par un artisan de la zone du SolAToi et mis à disposition de tous les groupes monnaie citoyenne et la Brawette qui a conçu un distributeur folklorique de billets.

En une décennie, des dizaines de femmes et d'hommes motivé·e·s ont investi une part de leur temps libre pour créer concrètement des alternatives économiques certes modestes, mais bien réelles. Des client·e·s décident ainsi de retrousser leurs manches pour soutenir concrètement le développement économique d'entreprises et de commerces de proximité qui s'engagent sur des valeurs partagées.

Ces groupes monnaie citoyenne sont de réels laboratoires d'émancipation citoyenne au sein desquels on apprend à mieux comprendre l'économie et la finance en agissant concrètement. Ensemble ces citoyen·ne·s actif·ve·s et clairvoyant·e·s mettent aussi en évidence la richesse et la diversité de nos territoires en ce compris les personnes qui les font vivre. Ensemble, ils·elles forment un mouvement articulé autour de valeurs partagées actées dans leurs chartes de référence. Ensemble, ils·elles sont aujourd'hui confronté·e·s à la relance des activités mises à mal par les deux dernières années de crise sanitaire, lourdes épreuves pour toutes les actions collectives. La mise en œuvre progressive du système de paiement électronique, en complément des billets papier, sera certainement un vecteur important pour soutenir ce redémarrage.

Le modèle de développement des monnaies citoyennes locales et complémentaires déployé en Belgique francophone est unique à notre connaissance. Et, mine de rien, cet assemblage représente une masse critique qui devient petit à petit significative.



Il y a une petite dizaine d'années les animateur·rice·s Financité ont été interpellé·e·s par des cercles de réflexion autour des questions monétaires. Très vite, ils·elles ont écouté et veillé à créer du lien entre les personnes qui réfléchissaient en divers endroits. Puis, comme nous l'avons évoqué, les groupes monnaie citoyenne se sont structurés et ont mis leurs monnaies en circulation.

Dans une version future de cette étude « monnaie citoyenne, » il serait passionnant d'aller plus avant dans l'analyse de l'historique de tous ces groupes monnaie citoyenne : comment ont-ils défini leur périmètre d'action ? Comment ont-ils choisi leur ligne graphique et comment l'ont-ils mise en œuvre, comment la charte de référence s'est-elle élaborée ? Comment ont-ils recruté les premier·ère·s volontaires et partenaires ? Outre les particularités locales, il y a certainement là une grande richesse en matière de diversité méthodologique.

Pour revenir à ce rôle de support, en 2013, sur base des échanges avec quelques premiers groupes, les juristes de Financité ont mené de premières recherches économiques, juridiques et méthodologiques. Un « guide pratique » des monnaies complémentaires fut rédigé pour accompagner les groupes dans la mise en œuvre de leurs projets. Ainsi, progressivement, nourri les premières expériences et recherches, Financité s'est positionné comme un « ensemble » et un support pour ce réseau émergent. Aujourd'hui encore, l'équipe Financité s'assure régulièrement de la conformité aux obligations légales et propose un appui aux bénévoles porteur·euse·s du projet pour leur faciliter la tâche et sécuriser juridiquement leur engagement.

Enfin, 2 à 3 fois par an, l'équipe animation organise des Assemblées des groupes monnaie citoyenne, rencontres conviviales et néanmoins laborieuses lors desquelles les volontaires échangent et débattent autour de questions importantes. Ainsi, de Tournai à Arlon, de Bruxelles à Couvin, c'est un véritable réseau qui se tisse.

1.2 Le B.A.BA de la monnaie locale citoyenne et complémentaire

De quoi parlons-nous lorsqu'on évoque les monnaies locales citoyennes et complémentaires ? Chaque mot a son importance et c'est pourquoi nous reviendrons sur chacun d'eux dans un premier temps pour ensuite aborder le fonctionnement général de ces systèmes.

1.2.1 Monnaie locale, citoyenne et complémentaire

Une monnaie...

Pour bien comprendre la place des monnaies citoyennes dans le paysage monétaire, il est essentiel de lever le voile sur un détail qui a néanmoins toute son importance : les monnaies citoyennes ne sont pas des monnaies au sens légal du terme. Elles n'ont en effet pas cours légal sur un territoire. En Belgique, l'euro est la seule monnaie officielle. Mais quel est alors le statut de ces monnaies locales citoyennes (MLC) ? Ce sont en réalité des bons de soutien à l'économie locale dont le fonctionnement s'apparente à d'autres moyens de paiement alternatifs comme les chèques-repas ou les chèques-commerce. Par conséquent, il n'est pas possible de payer ses impôts en unités de MLC. Un employeur ne peut pas non plus payer des salaires en MLC, pas plus qu'un·e commerçant·e n'a l'obligation de l'accepter comme moyen de paiement.

Par ailleurs, en Belgique, une parité stricte existe entre les monnaies citoyennes et l'euro: une unité de monnaie locale équivaut à une unité en euro. Cette parité présente plusieurs avantages: elle facilite l'acte de paiement pour les utilisateur·rice·s dispensé·e·s alors de calculs compliqués, et la gestion comptable des commerçant·e·s qui encodent les paiements reçus en MLC comme s'il s'agissait d'euros. C'est d'ailleurs ce qu'ils·elles font déjà avec les chèques repas.

En Fédération Wallonie-Bruxelles, les monnaies citoyennes circulent sous la forme de billets conçus et imprimés par les groupes monnaie citoyenne. Depuis quelques années, une version digitale des MLC a été développée (voir partie 1.4).

locale...

Une MLC est dite locale, car elle ne peut circuler que dans une zone géographique déterminée collectivement par le groupe initiateur en concertation avec des professionnel·le·s et des habitant·e·s de la région. Ce territoire correspond à ce qu'on appelle un bassin de vie, c'est-à-dire une région où se concentrent des échanges entre particuliers et commerçant·e·s, mais qui correspond aussi symboliquement à une identité régionale, un terroir. La taille de ces bassins de vie est très variable d'une monnaie à l'autre et peut augmenter avec le temps.

En effet, la monnaie circule dans un premier temps sur le territoire de quelques communes puis le groupe décide d'élargir ou non le territoire de circulation.

Pour définir l'étendue du bassin de vie, le plus stratégique est de considérer les lieux où les habitant·e·s d'une région se rendent pour effectuer leurs courses. Il faut que le réseau soit suffisamment étendu pour que les utilisateur·rice·s accèdent à une offre de produits diversifiée et que les commerçant·e·s trouvent suffisamment des fournisseur·euse·s qu'ils·elles pourront payer en monnaie locale.

En relocalisant les échanges, l'objectif de la monnaie locale est de créer des boucles économiques entre particuliers et commerçant·e·s au sein de ce bassin de vie et d'ainsi stimuler le commerce local.

citoyenne...

La dimension citoyenne des MLC constitue la fondation du système car elle garantit l'indépendance de la monnaie vis-à-vis du pouvoir politique et des entreprises qui pourraient avoir des visées intéressées. Chez Financité, on préfère d'ailleurs la dénomination « monnaie citoyenne » à l'utilisation plus courante du terme « monnaie locale ».

Les MLC sont créées et gérées par des groupes de citoyen·ne·s qui décident de se réapproprier l'outil monétaire au bénéfice de l'intérêt général à un niveau local. Ces citoyen·ne·s bénéficient d'une souveraineté complète sur leur outil dont ils·elles dessinent les contours : nom de la monnaie, conception et sécurité des billets, élaboration d'une charte de valeurs à laquelle doivent répondre les commerçant·e·s participant e s et délimitation du territoire sur lequel circulera leur monnaie.

Les groupes monnaie citoyenne sont constitués en ASBL organisée autour d'une assemblée générale et d'un conseil d'administration. Ils répondent ainsi à toutes les obligations légales liées à ce statut avec une attention particulière donnée à la comptabilité du groupe qui se doit d'être tenue avec rigueur puisque l'on manipule des sommes d'argent importantes qui appartiennent aux utilisateur·rice·s de la monnaie. Le statut d'ASBL facilite la prise d'engagements financiers importants et permet également aux groupes monnaie citoyenne de solliciter des aides publiques.

... et complémentaire !

Nous l'avons vu précédemment, les MLC n'ont pas cours légal sur le territoire où elles circulent. De ce fait, elles n'ont aucunement vocation à remplacer l'euro, mais bien à compléter le système monétaire officiel avec des objectifs spécifiques non rencontrés par l'euro. Les MLC visent en effet à stimuler le commerce local et une consommation responsable. L'euro étant une monnaie transnationale, on ne peut, par définition, limiter son utilisation à une localité ni à des activités répondant à des critères éthiques.

C'est dans ce contexte que l'économiste belge Bernard Lietaer, grand spécialiste de la monnaie sous toutes ses formes, a souligné la nécessité d'un écosystème monétaire en replaçant la question de la complémentarité au centre. Il compare le flux de la monnaie avec

« le flux d'autres types de réseaux dynamiques, comme la biomasse, les réseaux électriques ou le système immunitaire ». En adoptant des types de monnaies multiples dans un système diversifié et interconnecté, davantage de besoins sont satisfaits. Si cette multiplicité rend le système monétaire moins efficace, elle permet d'en assurer une bien plus grande résilience.

En Belgique, le champ des monnaies complémentaires ne se limite pas aux MLC. Il en existe bien d'autres qui répondent à d'autres types de besoins. En voici trois exemples :

1. Les monnaies-temps

Pour favoriser l'inclusion sociale des personnes précarisées et isolées, mais aussi revaloriser certains services qui échappent à la sphère marchande (soin aux personnes, travail domestique), les monnaies-temps, basées sur des crédits d'heures, permettent de comptabiliser des services rendus dans une communauté. Cela aide des personnes exclues du système monétaire (car précarisées), mais qui disposent de temps, à intégrer un autre système d'échanges.

2. Les crédits mutuels interentreprises

Pour soutenir les entreprises en cas de crise et de manque de liquidité, il existe les systèmes de Barter⁶ basés sur des crédits-mutuels inter-entreprises. Ils permettent aux entreprises de continuer à échanger des biens et des services appartenant au réseau et d'éviter les faillites, sans toucher à la monnaie principale qui peut parfois faire défaut dans les périodes de contraction économique. Un tel système existe dans la région de Louvain, le RES⁷, et un autre est en cours de réflexion en Région de Bruxelles-Capitale.

3. Les monnaies sociales

Les monnaies sociales, comme le Toreke à Gand, visent quant à elles à favoriser l'ascension sociale en récompensant les habitant·e·s du quartier qui effectuent du bénévolat. Lorsque les habitant·e·s œuvrent pour leur quartier, par exemple en arrosant les fleurs des parcs, ils·elles reçoivent des unités de compte qui peuvent être dépensées dans plusieurs commerces du quartier pour acheter des biens de première nécessité. Le Toreke a été lancé pour rendre un quartier économiquement défavorisé plus agréable à vivre. Cette initiative a été initiée et portée par la ville de Gand.

Ces systèmes complémentaires permettent d'interroger nos besoins actuels et futurs et de proposer des solutions inclusives, résilientes, éthiques et responsables.

1.2.2 Fonctionnement

La mécanique des monnaies citoyennes repose sur plusieurs engrenages qui permettent à la fois de définir le profil des professionnel·le·s qui constitue le réseau (la charte de valeurs), de donner confiance aux utilisateur·rice·s (la réserve de contrepartie) et de favoriser l'accès (les comptoirs de change) et la circulation de la monnaie (le taux de rédimage).

⁶ Troc en anglais

⁷ <https://www.res.be/fra/marchands/Is-What-res>

La charte de valeurs

Si les groupes monnaie citoyenne mutualisent de plus en plus leurs pratiques et leurs outils, l'établissement de la charte de valeurs reste une matière sur laquelle chaque groupe garde une souveraineté absolue. Au sein des groupes, cette charte de valeurs (aussi appelée charte éthique) est généralement le fruit d'un long et passionnant processus de réflexion et de discussions avant le lancement de la monnaie. On y retrouve des objectifs généraux, qui constituent les éléments fondateurs de la philosophie du groupe, mais aussi des critères opérationnels. Ces derniers permettent aux personnes sur le terrain de démarcher les commerçant·e·s qui ont vocation à rentrer dans le réseau, généralement appelés prestataires ou prestataires-partenaires, mais aussi de signifier à ceux·celles qui en feraient la demande qu'ils·elles ne répondent malheureusement pas (encore) à tous les critères.

Parmi ces critères opérationnels, on distingue deux types : les critères d'exclusion et les critères positifs. Alors que les premiers permettent d'écarter les entreprises qui ne correspondent pas à la philosophie du groupe (une entreprise cotée en bourse, par exemple), les seconds constituent davantage des atouts pour en faire partie (préoccupations environnementales fortes, par exemple). Ces objectifs généraux et ces critères opérationnels diffèrent d'un groupe à l'autre, tout comme leur politique en matière de respect des critères. Alors que certains groupes monnaie citoyenne prônent un respect absolu de l'ensemble des critères par leurs prestataires, d'autres ont une approche plus relative. Dans ce cas, il est demandé aux prestataires de s'inscrire dans une démarche de transition, de s'engager pour le mouvement. Si par exemple un producteur adhère au réseau en sachant qu'il aura du mal à respecter totalement les valeurs de la charte dans un premier temps, la communauté peut l'accompagner dans ses progrès.

Les monnaies locales citoyennes constituent aussi un outil qui permet d'encourager les professionnel·le·s à s'engager dans la transition écologique et sociale. Dès lors, choisir uniquement des partenaires professionnel·le·s déjà « parfait·e·s » au niveau sociétal n'a pas énormément de sens. À ce niveau, il est recommandé d'ouvrir le profil du type de professionnel·le·s adhérent·e·s dès le départ et de ne pas s'en tenir uniquement aux commerces ou professionnel·le·s déjà « éthiques » ou « durables », ce qui en limiterait fortement le nombre et altérerait la dynamique interne du projet.

La réserve de contrepartie

Puisqu'en réalité nous achetons des bons de soutien à l'économie locale lorsque nous échangeons des euros contre des unités de monnaie citoyenne, qu'advient-il en fin de compte des euros échangés ? Au fur et à mesure que les citoyen·ne·s échangent leurs euros contre ces bons de soutien, des sommes en euros s'accablent sur un simple compte d'épargne en banque ouvert au nom de l'ASBL porteuse du projet. Cette réserve équivalente à la masse de billets en circulation s'appelle la *réserve de contrepartie*. Pour chaque unité de compte en circulation, il y a donc un euro équivalent bloqué sur un compte d'épargne.

Cette réserve de contrepartie est cruciale, car elle constitue un gage de confiance pour les opérateur·rice·s qui peuvent à tout moment reconvertir leurs billets de MLC en euros ou,

dans le pire des cas, être remboursé·e·s si « le grand jeu des monnaies citoyennes » devait s'arrêter.

Il faut la distinguer du compte courant de l'ASBL qui est dédié à la gestion quotidienne de la structure avec des recettes (les cotisations par exemple) et des dépenses (frais de publication des comptes, impressions de flyers, location de salles ...). Le compte courant révèle les moyens dont dispose l'ASBL pour faire face à ses frais et/ou mener des actions.

La réserve de contrepartie se matérialise donc par un montant déposé sur un compte d'épargne. Chemin faisant, elle a tendance à augmenter régulièrement et la question se pose alors de l'utilisation potentielle que l'on pourrait faire de ces montants. Cette question sera traitée dans la troisième partie de notre étude car elle pose une série de questions importantes.

Les comptoirs de change

Pour faciliter l'accès des citoyen·ne·s aux MLC, il existe des comptoirs de change répartis sur le territoire. Ce sont souvent des commerçant·e·s qui acceptent de jouer ce rôle. Ces comptoirs ont en leur possession des billets de MLC sortis du coffre qui attendent d'être échangés en euros. Dans ce cas, une reconnaissance de dettes du comptoir de change envers l'ASBL est établie. Parfois aussi, le comptoir de change verse directement le montant changé en monnaie citoyenne. Depuis la mise en place d'une version numérique pour certaines monnaies citoyennes, il est également possible de se procurer des unités de monnaie citoyenne directement depuis son smartphone sans devoir se déplacer dans un comptoir de change. Nous reviendrons sur les spécificités du développement du système de paiement électronique dans la partie 1.4.

Le rédimage

Il peut arriver que certains prestataires se retrouvent avec un excédent de monnaie citoyenne dans leur caisse qu'ils·elles ne parviennent pas à écouler. Dans ce cas, il est tout à fait possible pour le prestataire de demander une reconversion de ce stock excédentaire en euro. Bien entendu, cela ne fait pas l'affaire du groupe-monnaie, car cette opération diminue la masse monétaire en circulation. Mais elle permet de donner confiance aux citoyen·ne·s qui s'engagent dans l'aventure des MLC. Néanmoins pour inciter à la circulation des billets plutôt qu'à leur reconversion en euros, la plupart des monnaies inscrivent dans leur règlements la volonté d'appliquer une sorte de taxe, c'est-à-dire un pourcentage prélevé sur la somme à reconvertir, que l'on appelle le taux de rédimage. Il ne s'applique qu'aux commerçant·e·s, pas aux particuliers puisque, pour eux, le change de monnaies citoyenne vers l'euro n'est pas possible. Le taux de « rédimage » est généralement fixé entre 1 et 3% par les groupes-monnaies qui l'appliquent. Dans les faits, ce principe est fort peu mis en œuvre car il représente un frein important à l'adhésion de nouveaux·elles membres.

1.3 Pourquoi les monnaies citoyennes ?

Si la masse des monnaies citoyennes qui circulent en Wallonie et à Bruxelles a connu une hausse remarquable ces dernières années, son poids dans l'économie belge reste cependant

anecdotique au regard de l'activité économique globale. A ce titre, d'aucun pourrait s'interroger sur la raison d'être de ces alternatives et l'utilité que l'on peut leur trouver par rapport à l'euro. À ce stade, il est important de distinguer les effets positifs à l'échelle du territoire sur lequel s'étend le réseau de la MLC des effets au niveau des opérateurs et des utilisateur·rice·s.

1.3.1 Effets pour le territoire

Stimule le commerce local

Dans un modèle économique classique, la masse monétaire en circulation sur un territoire tend à se déprécier du fait des transactions hors territoire, de sa thésaurisation sur des comptes épargne ou d'investissements à l'étranger.

Les unités de monnaies citoyennes, quant à elles, ne peuvent sortir du territoire puisque seuls les commerces approuvés par le groupe monnaie citoyenne initiateur peuvent les accepter. C'est bien là tout leur attrait : à moins d'être reconverties en euros, ces unités de monnaie citoyennes ont vocation à circuler indéfiniment entre les acteur·rice·s économiques en créant ainsi de la richesse sur le territoire et en servant les intérêts de la collectivité. En outre, il n'y a aucun avantage à thésauriser ces unités de MLC. Cela favorise leur circulation entre les commerces, les prestataires de services, les citoyen·ne·s et, de plus en plus, les administrations publiques locales.

Favorise la cohésion sociale d'une région

La finance de proximité, qui comprend les monnaies citoyennes, nourrit et soutient l'émancipation et l'action des citoyen·ne·s dans la société en privilégiant leur participation active. Elle permet aussi de favoriser la création de réseaux d'échanges locaux, de resserrer les liens entre producteur·rice·s et consommateur·rice·s et de soutenir financièrement les initiatives au niveau local. Centrée sur le rôle de la finance dans le cadre de la vie économique et sociale locale, les fonctions auxquelles elle doit répondre à ce niveau peuvent justifier de mécanismes originaux de nature, par exemple, à stimuler le développement des échanges locaux.

Même si elles ne constituent pas des monnaies à part entière puisqu'elles ont besoin de se référer à la monnaie officielle, l'enjeu de ces monnaies citoyennes est bien de recréer et d'approfondir des liens sociaux par l'action citoyenne pour régénérer des territoires en difficultés sociales et économiques. Leur développement n'a rien de surprenant, car la crise économique de 2008 a renforcé le besoin pour les citoyen·ne·s de se réapproprier un bien public censé répondre à leurs besoins. Et ce bien public, c'est la monnaie.

Quelques exemples :

Le Talent – Fabienne Neuwels - centre du Brabant wallon

Au Talent, nous avons débuté le projet de monnaie citoyenne uniquement sur le territoire d'Ottignies Louvain-la-Neuve. C'est par après que des groupes « en Transition » d'autres communes nous ont appelés, en nous prévenant qu'ils allaient lancer leur monnaie. Du

coup, on leur a proposé de nous rejoindre et c'est comme ça que le Talent s'est élargi aux communes voisines et qu'on a pu élargir notre « zone de Talendise ».

Parallèlement à cela, nous avons depuis plusieurs années une belle collaboration avec le kot à projet « Alterékot » qui nous permet de faire le lien avec l'importante communauté estudiantine de Louvain-la-Neuve. C'est super, car, à la base, on a vraiment du mal à toucher ce public-là. Ils·elles sont super actifs et ont plein de bonnes idées pour promouvoir la monnaie (des affiches, un dispositif de geocaching, des soirées thématiques,...). La difficulté, c'est que naturellement la composition du kot à projet est mouvante et donc les interlocuteur·rice·s changent régulièrement. Par contre, ils font vraiment du chouette boulot. Grâce à eux·elles, tous les kots à projet sont obligés d'utiliser le Talent dans leurs animations entre eux.

Le Sous-Rire et son jeu - Leni Willems - est de la Province de Liège

Au Sous-Rire, on trouvait très logique d'aller vers des de jeunes pour pouvoir expliquer ce qu'est la monnaie citoyenne, mais il n'y avait pas vraiment d'outils pour cela. Il y a bien le film « Demain » qui a créé un enthousiasme de départ, mais il nous manquait certaines ressources. C'est comme ça qu'on a décidé de s'y mettre

Il y a quelques années, était organisé dans le village de Waimes une journée « Jeux et enjeux » à destination des jeunes. Les organisateur·rice·s se sont tourné·e·s vers nous, mais nous n'avions pas vraiment de jeux, ni d'outils pédagogiques. Et donc on s'y est mis à plusieurs pour créer quelque chose de visuel et de très simple pour que de jeunes enfants puissent comprendre la mécanique des monnaies citoyennes. C'est un dispositif en bois sous la forme d'un jeu de l'oie simplifié qui permet de comprendre tout l'intérêt des monnaies. Ce qui est super avec ce jeu c'est qu'en 2-3 mouvements et, peu importe l'âge, la déduction est immédiate.

Par la suite, nous avons pu amener notre jeu en « Assemblée des monnaies » pour le montrer aux bénévoles des autres groupes-monnaie. Ils·elles étaient tellement emballé·e·s que Financité a décidé de faire produire un exemplaire par monnaie par un menuisier. Et ça, nous en sommes très fier·ère·s !

Relance l'économie locale en soutenant la transition écologique et sociale

De nombreuses communes, ayant constaté les effets dévastateurs de la crise sanitaire sur le commerce de leur territoire, ont décidé de mettre en place un plan de relance à destination de leurs citoyen·ne·s. Mais en distribuant des chèques-commerces en euros, les communes constatent que les habitant·e·s les utilisent en majorité dans de grandes chaînes de magasins. Ce qui limite la portée du soutien à l'économie locale visée, car, dans ce cadre, chaque chèque-commerce ne bénéficie qu'une seule fois aux citoyen·ne·s de la région et l'investissement fuit rapidement hors du territoire.

Par contre, en utilisant des chèques commerces libellés en MLC, les communes posent un choix stratégique. En effet, les citoyen·ne·s ne pourront dépenser leurs chèques que dans les commerces locaux adhérents de la monnaie. Une fois utilisé, le chèque devient de la monnaie locale sur le compte du·de la commerçant·e qui la dépensera à son tour chez d'autres commerçant·e·s-prestataires de la région. Dès lors, un seul chèque commerce contribuera plusieurs fois aux chiffres d'affaires de commerçant·e·s locaux·ales et de manière illimitée (à moins d'une reconversion en euros). Plutôt que d'avoir un impact unique sur son territoire, l'investissement de la commune aura des impacts multiples.

Enfin, utiliser la MLC comme véhicule de son plan de relance marque la volonté du pouvoir politique local de s'inscrire également dans une démarche de transition en soutenant d'une part les commerces engagés, mais aussi en poussant les citoyen·ne·s à les découvrir. En faisant ce choix, l'administration communale adresse un message politique fort à la population et aux communes avoisinantes qui ne manqueront pas de s'en inspirer à leur tour. De plus, elles se basent sur un réseau de prestataires existant ainsi que sur la connaissance du tissu économique local des bénévoles de groupes monnaie citoyenne.

Offre un outil de résilience

Notre économie est probablement en train de basculer dans une phase d'instabilité marquée par les conséquences du changement climatique, la raréfaction des ressources en matériaux de toutes sortes et l'épuisement progressif des sources d'énergie fossile. La financiarisation de l'économie aggrave ces tendances. Dans ce contexte, le développement de systèmes monétaires parallèles recrée de la diversité monétaire comme le soulignait Bernard Lietaer dans ces écrits.

L'émergence et le développement des MLC contribue à cette diversité. L'aventure récente vécue par l'équipe du « Val'heureux », décrite ci-dessous, est presque une fable. Elle illustre parfaitement cet argument.

Même des monnaies qui circulent à une relativement petite échelle sont porteuses de résilience dans la mesure où elles pourraient, au besoin, être rapidement activées, démultipliées. En ces temps incertains, on comprend bien là toute l'importance de soutenir les monnaies citoyennes, qu'importe leur taille, car elles pourraient s'avérer bien utiles à l'avenir. Les citoyens qui les animent ont appris collectivement à les faire fonctionner. Ces expériences pourront s'avérer utiles.

Le Val'heureux à la rescousse des Theutoi·se·s

Le mois de juillet 2021 restera gravé pour ces communes wallonnes victimes d'inondations d'ampleur inédite dont les conséquences ont été, et sont toujours, catastrophiques. Dans la localité de Theux, près de Verviers, c'est la Hoëgne, un affluent de la Vesdre qui en quelques heures a transformé les jolies ruelles en de véritables torrents destructeurs. Après la décrue, les Theutoi·se·s ont découvert avec horreur l'ampleur des dégâts. Habitations inondées, commerces ravagés, distributeurs de billets hors d'usage : le centre-ville était dévasté.

À l'heure de la reconstruction, ce sont des dizaines de réseaux de solidarité qui se sont développés à travers le pays. À Theux, un marché hebdomadaire a été mis en place dès le

22 juillet pour permettre aux citoyen·ne·s de s’approvisionner en denrées alimentaires. Mais rapidement, la question du moyen de payer les commerçant·e·s ne disposant pas de terminal Bancontact est venue sur la table puisque les citoyen·ne·s n’avaient plus la possibilité de retirer de l’argent liquide.

Le Syndicat d’initiative de Theux a alors eu l’idée de contacter l’ASBL du Val’heureux, la monnaie citoyenne liégeoise, pour mettre en place un système qui puisse pallier ce problème. *« Chaque semaine, les citoyen·ne·s venaient à notre stand avec leur carte de banque et nous achetaient des billets de Val’heureux via notre terminal Bancontact. Ils·elles les dépensaient ensuite sur le marché. En fin de journée, nous remboursions les commerçant·e·s par virement bancaire »*, explique Valérie Dohogne, employée au Syndicat d’initiative de Theux.

À première vue, cette initiative peut paraître anodine. Elle est loin de l’être. *« C’est la première fois en Belgique, du moins à notre connaissance, qu’une monnaie citoyenne a permis de satisfaire des besoins de base auxquels la monnaie officielle ne peut plus répondre. Et ce n’est pas rien »*, témoigne Eric Nissen, bénévole au Val’heureux pour la région Ourthe-Amblève.

1.3.2 Effets pour les opérateurs économiques et les citoyen·ne·s

Aide à la décision

Pour pouvoir intégrer le réseau d’une monnaie citoyenne, les commerces et prestataires de services sont scrutés à la lumière de la charte éthique établie par le groupe monnaie citoyenne porteur du projet. Si un commerce fait partie du réseau, c’est qu’il satisfait les critères éthiques de la charte élaborée par chacun des groupes monnaie citoyenne ou qu’il a entamé une démarche de transition. Cette charte est propre à chaque groupe et, de ce fait, varie d’une monnaie à l’autre, bien qu’allant dans la même direction.

Ce travail de sélection effectué par le groupe facilite la tâche des utilisateur·rices et commerçant·e·s car, en payant leurs achats en monnaie citoyenne, ils·elles ont la garantie que leur dépense bénéficiera à un commerce local et responsable puisque celui-ci répond de facto aux critères de la charte éthique. Le fait qu’un·e prestataire de services fasse partie du réseau de la monnaie sera un élément qui motivera le choix des consommateur·rices puisqu’ils·elles partagent des valeurs similaires. De plus, cela permet aux utilisateur·rice·s de découvrir des commerces qui partagent leurs valeurs. Les monnaies citoyennes constituent ainsi un outil d’aide à la décision pour les citoyen·ne·s désireux·euses de consommer de manière locale et responsable.

Inscrit les opérateur·ice·s économiques dans une démarche de transition

Comme déjà mentionné supra, faire partie du réseau permet aux prestataires de la monnaie de s'inscrire dans une démarche de transition. En plus de générer un impact positif sur la société (ou d'éviter des impacts négatifs), cela constitue pour les commerçant·e·s un argument marketing fort pour fidéliser leur clientèle.

Mais il arrive aussi que certains commerces désireux d'intégrer le réseau d'une monnaie citoyenne ne satisfassent pas totalement aux critères établis par le groupe monnaie citoyenne. Dans ce cas de figure, à moins d'une incompatibilité irréversible avec les valeurs de la MLC, les bénévoles de la monnaie citoyenne accompagnent généralement le commerce dans ses progrès. Il s'agit là de réfléchir à des façons de réorienter une partie de la chaîne d'approvisionnement vers des fournisseurs plus locaux, de mettre en place des processus pour réduire la production de déchets, la consommation d'énergie et bien d'autres choses.

Une idée communément reçue est que seules les épicerie bios et autres coopératives alimentaires constituent les réseaux de monnaies locales citoyennes. Cela est inexact et serait d'ailleurs contre-productif. En effet, se limiter aux entreprises déjà inscrites dans des démarches de transition ne laisse pas de marge de progression énorme. Tandis qu'accompagner des entreprises à passer certains caps en termes de gestion des déchets, de consommation d'énergie ou d'achat de fournitures constitue un impact beaucoup plus important pour le groupe monnaie citoyenne. C'est pourquoi on note au contraire une grande diversité dans le panel des commerces acceptant les monnaies locales : salons de coiffure, magasins de vélos, comptables, psychologues, professions libérales, lieux culturels, logements touristiques... L'échantillon est immense.

Renforce les liens sociaux et les partenariats commerciaux

Un autre atout des monnaies citoyennes est qu'elles amènent les professionnel·le·s à tisser des liens avec d'autres commerçant·e·s de leur région et de nouveaux·elles client·e·s. Alors que l'économie mondialisée nous enjoint à consommer sans réfléchir à travers des relations impersonnelles, les MLC permettent de remettre de l'humain dans des relations commerciales de proximité et ainsi de construire un véritable réseau citoyen.

1.4 Digitalisation, crise et opportunité

Si l'année 2020 restera gravée dans les mémoires avec l'apparition de la pandémie de Covid-19, elle marquera plus modestement le passage à l'électronique de plusieurs monnaies locales et citoyennes en Fédération Wallonie-Bruxelles.

Quand on parle de passage à l'électronique, il s'agit en fait de la mise en place d'un moyen de paiement électronique complémentaire aux billets papier. Il n'est bien entendu pas question de supprimer la forme initiale d'échange - la monnaie papier - car cela rendrait d'une part les groupes-monnaie complètement dépendants des canaux numériques (et diminuerait significativement leur résilience en cas de problème informatique majeur) et,

d'autre part, cela rendrait inaccessible la monnaie citoyenne aux personnes non-digitalisées. Néanmoins, la solution numérique offre de nouvelles opportunités aux groupes monnaie citoyenne et facilite leur utilisation pour nombre d'utilisateur·rice·s.

En Fédération Wallonie-Bruxelles, 8 MLC proposent à ce jour le système de paiement électronique (SPE) : le Volti de Rochefort-Marche-Ciney, le Val'heureux liégeois, l'Épi lorrain, le Carol'Or de Charleroi, la Zinne de Bruxelles, le Yar de Tournai, le Ropi de Mons et l'Ardoise circulant en Ardenne méridionale.

Le développement du Système de Paiement Electronique (SPE)

La solution numérique n'aurait pas pu se développer dans les différents groupes monnaie citoyenne précédemment cités sans l'énergie et la motivation des citoyen·ne·s bénévoles. Mais un ingrédient qui a également été essentiel à son déploiement est le subside ponctuel octroyé fin 2019 à Financité pour le développement de la plateforme et l'accompagnement nécessaire à sa mise en place dans différentes MLC.

Au niveau informatique, c'est le logiciel Cyclos 4 Pro édité par l'ONG Social Trade Organisation, une référence en matière de monnaie locale, qui a été choisi dans les différents groupes. À travers le monde, il est utilisé dans plus de 1800 communautés locales et par plus de 5 millions de personnes.

Nicolas Franka – responsable de projet pour la digitalisation des MLC chez Financité

L'enjeu premier dans le parcours de digitalisation était de définir les règles de fonctionnement avec les groupes monnaie citoyenne concernés. Ces règles de fonctionnement sont régies par les Conditions générales d'utilisation qui sont déterminées par les bénévoles en fonction du cadre légal en vigueur et de la stratégie qui correspond aux attentes des partenaires. Ce travail de cadrage s'est ensuite couplé à de longues recherches sur les outils techniques disponibles sur le marché mais surtout abordables et alignés avec la philosophie des monnaies.

Le déploiement de ces plateformes et applications a nécessité toute une série de partenariats avec des professionnel·le·s du secteur. L'articulation de ces multiples intervenant·e·s fut l'un des grands enjeux pour permettre cette digitalisation à moindre coût, pour les groupes monnaie citoyenne monnaies et le plus accessible pour les utilisateur·e·s.

Naturellement, la mise en place d'un système de paiement qui se veut durable et professionnel a requis un long travail juridique, technique et humain. En sus des réglementations et des exigences de fonctionnement informatique, un SPE se construit surtout et d'abord avec les prestataires partenaires qui désirent y adhérer.

Ce cap passé, c'est tout un nouveau champ d'opportunités qui s'ouvre pour la croissance de l'utilisation de ces bons de soutien à l'économie local. Un passage obligé pour atteindre un impact économique-social significatif. Mais un chemin sur lequel les monnaies francophones se trouvent maintenant.

Les avantages du SPE

Ce nouveau moyen de paiement permet, par le biais d'une application sur smartphone, de réaliser des achats en scannant un QR code dans la boutique du prestataire ou d'effectuer des transactions instantanées à distance entre utilisateur·rice·s. Cette solution digitale offre un véritable second souffle aux MLC et leur permet de se développer considérablement. En effet, ce nouveau canal favorise l'accessibilité des MLC puisque les citoyen·ne·s peuvent désormais recharger leur compte sans passer par un comptoir de change, un simple virement bancaire suffit. Cela présente un potentiel énorme pour augmenter la masse en circulation. La monnaie citoyenne digitalisée permet également de convaincre de nouveaux·elles utilisateur·rice·s de passer le cap. D'une part, le SPE favorise les transactions entre entreprises qui peuvent désormais échanger en monnaie locale des montants importants à distance. Il permet aussi d'autre part de toucher des publics plus jeunes pour lesquels payer avec son smartphone en scannant un QR code n'est qu'une formalité.

Le Voltî – Laurent Vanhalle - Ciney, Marche, Rochefort

Au Voltî, plusieurs facteurs nous ont poussés à nous lancer dans l'aventure de la monnaie digitale. Principalement, faire en sorte de faciliter l'approvisionnement des comptes des utilisateurs et de favoriser la circulation entre partenaires. Parce que payer des factures d'un montant de 1500 avec 100 billets, ça devenait un peu compliqué. Puis, cela permettait aussi de s'adresser à un public plus jeune.

Le Voltî était dans les tout premiers, avec le Val'heureux, à implémenter la version électronique développée par le réseau des monnaies. D'une certaine manière, on a essayé les plâtres pour les monnaies qui se sont digitalisées par la suite. Et ça a été pas mal de boulot. D'un côté, on a collaboré étroitement avec l'entreprise Cylaos pour définir le paramétrage de l'application et la tester. Puis, il a fallu traduire et alimenter l'interface avec du contenu, notamment concernant l'aide pour l'utilisation de l'appli et les notifications automatiques.

On a passé beaucoup de temps là-dessus et grâce à ça d'autres monnaies ont pu gagner du temps par la suite en faisant du copier-coller et c'est très bien ! À l'heure qu'il est, nous n'avons pas encore pu lancer officiellement le système de paiement électronique au Voltî mais étonnamment, par du simple bouche-à-oreille, ça fonctionne déjà bien.

Un outil de relance économique

Ces deux dernières années, la crise sanitaire a posé de manière urgente l'impératif de relancer l'économie afin de limiter les dégâts économiques auxquels sont exposés les individus en première ligne (baisse du pouvoir d'achat, perte d'emplois ...), mais a également accéléré la réflexion quant à la nécessité de s'engager dans une dynamique de transition, où nos modes de consommation et habitudes devraient être repensés⁸. Nous avons vu précédemment les

⁸ Blanc, Politiques territoriales de résilience et de transition écologique : la piste des monnaies locales, Terranova, 17 Juin 2020.

avantages que présente un plan de relance en MLC (chapitre 1.3). Pour le pouvoir communal, cela permet d'une part d'injecter de l'argent dans des activités à priori respectueuses de l'humain et de l'environnement, mais aussi de bénéficier de l'effet multiplicateur puisque le montant investi en MLC ne pourra sortir du réseau des prestataires de la monnaie que s'il est reconverti en euros. En circulant entre citoyen·ne·s et commerçant·e·s locaux·ales, chaque euro investi par la commune bénéficiera plusieurs fois au chiffre d'affaires de ces derniers.

De ce fait, l'utilisation de monnaies locales permet effectivement d'insuffler du pouvoir d'achat, du dynamisme et de la richesse dans l'économie locale bénéficiant directement aux petit·e·s commerçant·e·s touché·e·s de plein fouet par la crise. Mais les monnaies locales ont également pour but d'engager les citoyen·ne·s dans une économie plus résistante aux chocs externes (qu'ils soient sanitaires, politiques, écologiques, ...), la principale ambition de ces monnaies alternatives étant de renforcer la résilience d'un territoire.⁹

Pour soutenir le commerce local à travers les monnaies citoyennes, plusieurs solutions s'offrent aux pouvoirs publics. Mais le schéma le plus souvent envisagé est la mise en place de chèques-commerces émis par les pouvoirs locaux, remis aux citoyen·ne·s et dépensés dans le réseau des partenaires de la monnaie locale. Ce mécanisme entraîne une « garantie de réinvestissement local de la somme »¹⁰ sur le territoire communal. Pour les pouvoirs communaux, politiquement, il est souvent important de montrer qu'ils soutiennent l'ensemble des acteurs privés de l'économie locale. C'est pour répondre à cette demande que l'équipe d'appui Financité a conçu des systèmes qui permettent de fonctionner en deux temps. Lors de l'émission, les chèques commerces libellés en MLC sont valables dans tous les commerces. Ensuite, s'ils ne sont pas changés en euro auprès de la commune, ils circulent dans le réseau des partenaires de la MLC qui peut d'ailleurs en profiter pour s'élargir.

Le Yar – Jean-Yves

Au Yar, on a une très bonne relation avec la ville de Tournai qui est partenaire officiel depuis le lancement de la monnaie et nous soutient de manière importante depuis lors. Recevoir ce soutien dès le départ était pour nous très important. Le dialogue est très bon : à chaque fois que nous avons une nouvelle proposition à faire, nous avons la possibilité de la soumettre et cela débouche généralement sur une rencontre.

De cette relation fructueuse avec la ville a émergé l'idée d'un plan de soutien en Yars. Le budget que la ville avait à sa disposition était assez limité, c'est pourquoi nous avons eu l'idée de cibler le plan vers un public spécifique pour lui donner le plus d'efficacité possible. Après discussion, nous avons décidé de cibler le plan de relance vers un public jeune et ce, pour plusieurs raisons. Tout d'abord, cela permettait de sensibiliser un public qui n'avait jamais été touché auparavant par les actions du Yar. Le fait de passer par une application mobile était aussi déterminant dans le choix du public. Et puis évidemment, sensibiliser ces jeunes au commerce local et pourquoi pas influencer sur le long terme leur manière de consommer et d'acheter était aussi un facteur déterminant pour nous. Enfin,

⁹ Ibid.

¹⁰ Parlement Wallon, Proposition de résolution, visant à encourager le développement des monnaies complémentaires dans le cadre de la crise sanitaire de la COVID-19 et du redéploiement de la Wallonie, 345 (2020-2021) n°1, 18 Novembre 2020, p. 4.

cela permettait de toucher également les parents et les familles de ces jeunes, ce qui est loin d'être négligeable !

Au total, 7 000 jeunes de Tournai entre 18 et 26 ans ont donc eu la possibilité de dépenser un bon cadeau de 20 Yars. L'opération a duré un an et a été clôturée le 31 décembre dernier. Elle a permis de toucher plusieurs milliers de jeunes et c'est une chance incroyable pour nous. De plus, le retour qu'on a eu à la fois des jeunes, mais aussi des commerçant·e·s a été super positif ! On a également reçu très peu de critiques quant au choix de cibler l'action sur des jeunes. Du côté de la monnaie, cette action a été un fameux boost car ça a permis d'augmenter significativement la masse de Yars en circulation.

1.5 Contexte légal

Si les monnaies citoyennes ne constituent pas des monnaies officielles au sens légal du terme, leur usage présente des similitudes avec celui de la monnaie à cours légal, l'euro. Cela entraîne naturellement une série de questions chez le·la citoyen·ne qui se demande peut-être si ces échanges sont bien réglementaires. L'objet de ce chapitre consiste donc à préciser le cadre légal dans lequel se meuvent les monnaies citoyennes.

1.5.1 Quelle forme juridique pour les groupes-monnaie ?

Avant de mettre en circulation une monnaie citoyenne, les porteur·euse·s de projet doivent s'interroger sur la forme juridique à donner à leur organisation. Le choix de la structure à adopter dépendra des objectifs poursuivis et des activités que le groupe projette de développer. En Fédération Wallonie-Bruxelles, les monnaies citoyennes n'ont pas pour objectif de procurer un enrichissement à leurs membres. Pour cette raison, l'association sans but lucratif (ASBL) est la forme juridique la plus adaptée. C'est d'ailleurs celle qui a été choisie par les 17 groupes-monnaies wallons et bruxellois.

L'ASBL est définie par la loi comme étant une association qui ne se livre pas à des opérations industrielles ou commerciales et qui ne cherche pas à procurer à ses membres un gain matériel. L'ASBL ne peut exercer d'activités commerciales à titre principal. Elle peut toutefois percevoir des cotisations et développer des activités contre paiement à condition que celles-ci restent inscrites dans le cadre de l'objet social poursuivi.

L'ASBL dispose de la personnalité juridique : elle a des droits et des obligations propres et un patrimoine distinct de ses administrateur·rice·s. Les membres n'engagent donc pas leur propre patrimoine, sauf en cas de fraude, de malversation ou de mauvaise gestion. De nombreuses formalités administratives et frais sont imposés aux ASBL : s'y conformer nécessite de mobiliser au sein du groupe porteur du projet des personnes possédant le temps et les ressources nécessaires pour les mener à bien.

Le Semeur – Amélie Paquet – financement des ASBL

Pour pouvoir lancer la monnaie, il faut trouver les fonds nécessaires au démarrage de l'ASBL et à l'impression des billets. Pour une bonne gestion de l'ASBL, il est indispensable d'avoir une frontière parfaitement étanche entre le compte courant de l'association lié à son fonctionnement journalier et le compte lié à la réserve de contrepartie en euros des MLC en circulation. Et donc pour les frais liés au lancement de la monnaie ou d'autres frais liés au fonctionnement de l'ASBL, il faut trouver des sources de financement autres. Au Semeur, comme dans d'autres monnaies, nous nous sommes lancés dans une campagne de crowdfunding au mois d'avril dernier pour financer l'impression de nos billets et d'autres supports comme des stickers pour les vitrines des prestataires et des flyers.

Pour le financement de l'ASBL à plus long terme, on aimerait pouvoir organiser des événements (souper Semeur, concert, ...) mais avec la situation actuelle c'est assez compliqué. Une autre source de financement, c'est bien sûr les cotisations des membres, mais cela représente un budget assez limité qui ne permet pas d'entreprendre des projets d'envergure.

L'ASBL peut poser des actes juridiques en son propre nom (acheter, vendre, engager du personnel, assigner des personnes en justice). Les membres sont représentés par les organes qu'ils ont désignés dans les statuts, à savoir l'assemblée générale et le conseil d'administration. Il est également recommandé d'opter pour ce statut si l'organisation envisage de solliciter des subsides.

1.5.2 Le paiement en MLC est-il soumis à la TVA ?

La TVA (taxe sur la valeur ajoutée) est une taxe perçue sur le prix de vente des biens et services effectuée à titre onéreux par un assujetti. Il s'agit d'un impôt sur les biens et les services supporté par le consommateur final et qui est perçu par étapes successives, à savoir à chaque étape dans le processus de production et de distribution. C'est donc la valeur ajoutée qui est taxée à chaque étape.

La livraison de biens ou de services en échange de monnaie citoyenne est soumise à la TVA dès lors qu'elle est opérée à titre onéreux et que la qualité d'assujetti peut être reconnue dans le chef de celui qui exerce une activité économique de manière indépendante et habituelle. Pour le prestataire, toutes les ventes et livraisons de services réalisées en échange de MLC dans le cadre des activités pour lesquelles il/elle possède la qualité d'assujetti sont passibles de la TVA, de la même manière que s'il s'agissait d'opérations donnant lieu à un paiement en euro.

Par contre, les opérations que l'assujetti ordinaire effectue en dehors du cadre de son activité économique sont à mettre sur le même pied que les opérations effectuées par un non-assujetti.

Lorsqu'une personne physique est assujettie pour une activité de négociant en produits alimentaires, toutes les ventes réalisées dans ce cadre (marchandises, investissement, etc.)

sont passibles de la TVA. En revanche, lorsque cette même personne réalise la vente de mobilier entièrement privé, cette opération échappe à la perception de la TVA.

1.5.3 Peut-on payer des salaires en MLC ?

En vue de protéger les travailleur·euse·s, le paiement de la rémunération par l'employeur est strictement réglementé. D'une manière générale, la loi du 12 avril 1965 sur la protection de la rémunération interdit à l'employeur de restreindre, de quelque manière que ce soit, la liberté du·de la travailleur·euse de disposer de sa rémunération. L'article 4 de la loi du 12 avril 1965 stipule que la rémunération en espèces doit être payée dans la monnaie ayant cours légal en Belgique. La rémunération payée en violation de ces dispositions est considérée comme n'étant pas payée. Il n'est donc pas possible de payer une fraction du salaire en espèces auquel le·la travailleur·euse a droit en monnaie citoyenne.

Il existe cependant une exception, les chèques-cadeaux. Sur le plan fiscal, les chèques-cadeaux constituent en principe, à l'instar de tous les cadeaux en nature ou sous la forme de bons de paiement, des avantages en nature imposables et des dépenses professionnelles déductibles dans le chef de l'employeur. L'administration fiscale accepte toutefois que les cadeaux en nature, en espèces ou sous la forme de bons de paiement soient exonérés d'impôts à titre d'avantage social dans le chef du·de la travailleur·euse et soient déductibles à titre de frais professionnels pour l'employeur.

1.5.4 Les groupes monnaie citoyenne peuvent-ils battre monnaie ?

Il est interdit d'émettre, sans autorisation, un signe monétaire destiné à circuler dans le public comme moyen de paiement. L'émission d'une monnaie citoyenne ne tombe pas sous cette interdiction pour autant qu'aucune confusion ne soit possible dans le public sur le fait que cette monnaie citoyenne ne peut être utilisée comme moyen de paiement qu'auprès de ceux·celles qui ont choisi de l'accepter.

A ce sujet, l'article 178bis du Code pénal dispose que :

« Quiconque aura émis un signe monétaire destiné à circuler dans le public comme moyen de paiement sans y avoir été habilité par l'autorité compétente, sera puni d'un emprisonnement d'un mois à un an et d'une amende de 50 à 10 000 euros, ou d'une de ces peines seulement ».

L'objectif de cette disposition est précisé dans les travaux préparatoires de la loi : il s'agit de la répression d'initiatives ou pratiques diverses, fussent-elles animées des meilleures intentions, d'émission de toute sorte de signes monétaires qui, sans être au demeurant des moyens de paiement légaux, visent néanmoins à une certaine circulation limitée et qui possèdent une quelconque valeur commerciale et, par là même, prêtent finalement à confusion dans le chef du public. En effet, l'utilisateur·rice ne peut être amené à penser que la monnaie citoyenne possède une valeur libératoire pour tout type de dettes en vertu de la loi,

alors que cette dernière ne peut en réalité être utilisée comme moyen de paiement qu'auprès de ceux·celles qui ont choisi de l'accepter.

Pour qu'une monnaie citoyenne ne puisse pas être considérée comme une émission de signe monétaire interdite par le Code pénal, il faut que

1. figure expressément sur le moyen de paiement destiné à circuler dans le public (le billet) une mention précisant qu'il s'agit d'un bon d'échange, d'un bon d'achat, d'un bon de soutien à l'économie locale, etc. ;
2. soient évitées les représentations graphiques et mentions sur le billet qui pourraient induire une confusion dans le chef du public quant à l'absence de cours légal de ce moyen de paiement.

Le Lupi – La Louvière - Noémi Dequan

Pour l'impression des billets du Lupi, on a fait appel à un imprimeur de notre ville qui travaille selon une méthode traditionnelle, c'est un artisan passionné qui collectionne et restaure les vieilles machines liées à l'imprimerie, ce qui est tout à fait original. Pour lui, imprimer des billets était aussi une première.

Pour empêcher la falsification des billets, on a mis au point avec les imprimeurs plusieurs dispositifs de sécurité sur les billets. On a travaillé avec du papier recyclé à base de pierre, on a utilisé un verni UV qui leur donne un touché tout à fait particulier, une dorure hologramme, un numéro de série et puis une impression avec des machines à l'ancienne. Pour l'impression d'une seule face, il faut que le billet passe 8 fois sous la presse avec chaque fois une couche de couleur différente. Pour le design des billets, on a fait un appel à projet, puis on a fait voter le public et c'est finalement une élève d'une école d'art qui a gagné.

1.5.5 Les groupes monnaie citoyenne peuvent-ils collecter des fonds auprès du public ?

Il est interdit de recevoir, sans autorisation, des fonds remboursables du public. Lorsque l'émetteur de la monnaie citoyenne reçoit des fonds des particuliers à la suite de la conversion des euros en monnaie citoyenne, ces fonds sont liés à la livraison d'un service, à savoir l'octroi des bons d'achat en monnaie citoyenne, et ne sont donc pas des fonds remboursables. Il ne tombe donc pas sous cette interdiction de recevoir, sans autorisation, des fonds remboursables du public.

Les projets de monnaie citoyenne convertible impliquent que la structure émettrice reçoive des fonds que les utilisateur·rice·s lui donnent en échange de monnaie citoyenne. Tombent-ils·elles dès lors sous la loi du 16 juin 2006 relative aux offres publiques d'instruments de placement et aux admissions d'instruments de placement à la négociation qui réglemente l'appel au public en vue de recevoir des dépôts d'argent ou d'autres fonds remboursables à vue, à terme ou moyennant un préavis de recevoir de tels dépôts ou fonds remboursables auprès du public ?

Le principe veut que le monopole de réception de fonds remboursables est réservé par la loi à une série d'institutions spécifiques dont le statut est strictement réglementé (principalement les établissements de crédit, la Banque nationale de Belgique et la Banque centrale européenne, etc.) et aux personnes, entreprises et institutions qui procèdent à des offres en vente ou en souscription d'instruments de placement.

Cependant, sont exclus du champ d'application de cette disposition les fonds qui sont destinés au paiement de biens ou services livrés. En l'espèce, l'émetteur-riche de la monnaie citoyenne reçoit des fonds des particuliers à la suite de la conversion des euros en monnaie citoyenne. Ces fonds sont donc liés à la livraison d'un service, à savoir l'octroi des bons d'achat en monnaie citoyenne. Il n'y a pas réception de fonds remboursables au sens de l'art. 68Bis de la loi du 16 juin 2006. Juridiquement, il n'y a donc pas de « collecte de fonds auprès du public ».

1.5.6 La monnaie citoyenne peut-elle circuler ?

Il est interdit de fournir, sans autorisation, des services de paiement comme l'émission d'un instrument de paiement. Si la monnaie citoyenne est bien un instrument de paiement dont l'émission tombe en principe sous le coup de cette interdiction, elle peut, sous certaines conditions bénéficier d'une exception pour autant que la monnaie citoyenne concernée ne puisse être utilisée que dans le cadre d'un réseau limité.

La loi du 11 mars 2018 relative au statut et au contrôle des établissements de paiement et des établissements de monnaie électronique, à l'accès à l'activité de prestataire de services de paiement, et à l'activité d'émission de monnaie électronique et à l'accès aux systèmes de paiement réglemente les services de paiement.

En principe, les opérations de paiement et de transmission de fonds sont réservées aux établissements de crédit, aux établissements de paiement et aux établissements de monnaie électronique. Mais il existe une exception au champ d'application de la loi pour les instruments de paiement ne pouvant être utilisés qu'au sein d'un réseau limité.

Les conditions de fond

« Art. 6. § 1^{er}. Par exception à l'article 5, § 1^{er}, une entreprise de droit belge est autorisée à fournir des services de paiement au moyen d'instruments de paiement pour autant que ces instruments soient uniquement utilisables dans le cadre d'un réseau limité

1° l'instrument de paiement ne permet à son détenteur d'acquérir des biens ou des services que dans les locaux de l'émetteur ou, dans le cadre d'un accord commercial avec l'émetteur, à l'intérieur d'un réseau limité de prestataires de services ; ou

2° l'instrument de paiement ne peut être utilisé que pour acquérir un éventail très limité de biens ou de services; (...) »

Il faut éviter que la liste des commerçant·e·s acceptant la monnaie citoyenne demeure ouverte, c'est-à-dire susceptible d'être étendue par un ajout continu de commerçant·e·s par simple enregistrement sur cette liste, en sorte qu'il est conseillé de documenter de manière précise les critères et la procédure d'acceptation de nouveaux commerces.

Par ailleurs, le même instrument de paiement ne peut être utilisé au sein de plus d'un réseau limité en sorte que, si la monnaie citoyenne est acceptée dans plusieurs bassins de vie, il convient de pouvoir justifier qu'il s'agit bien du même réseau en documentant par exemple que les critères d'acceptation des commerçant·e·s sont identiques.

Ce qui suit est applicable également pour la monnaie électronique :

« Art. 164 § 1^{er} . Par exception à l'article 163, une entreprise de droit belge est autorisée à émettre de la monnaie électronique si cette dernière est stockée sur des instruments de paiement utilisables uniquement dans le cadre d'un réseau limité visé à l'article 6, § 1^{er} ,alinéa 2.

L'article 6, § 2, alinéas 1^{er} à 4 est applicable par analogie, étant entendu que:

1. la référence faite à l'article 6, § 2, alinéa 2 au statut d'établissement de paiement doit être lue comme une référence au statut d'établissement de monnaie électronique;
2. La référence faite à la liste visée à l'article 6, § 2, alinéa 4 doit être lue comme une référence à la liste visée à l'article 166. »

La reconnaissance

« Art. 6. § 2. Une entreprise qui offre des services de paiement reposant sur des instruments de paiement utilisables dans le cadre d'un réseau limité visé au paragraphe 1^{er}, alinéa 2, 1^o ou 2^o, doit notifier à la Banque les informations suivantes lorsque la valeur totale des opérations de paiement exécutées par l'entreprise au cours des douze mois précédents dépasse 1 000 000 EUR:

1. Une description détaillée des services de paiement concernés ;
2. La démonstration du respect des conditions du réseau limité visées au paragraphe 1^{er}, alinéa 2, 1^o ou 2^o.

Si, sur la base de ces informations, la Banque constate que les conditions du réseau limité ne sont pas satisfaites, elle en informe l'entreprise concernée dans les deux mois qui suivent la réception d'une notification complète et fixe le délai endéans lequel l'entreprise doit respecter les conditions du réseau limité concerné ou obtenir le statut d'établissement de paiement.

L'absence de décision de la Banque dans ce délai présume la conformité aux conditions du réseau limité.

Les entreprises qui ont procédé à la notification visée à l'alinéa 1^{er} et qui sont autorisées à offrir des services de paiement reposant sur des instruments de paiement utilisables dans le cadre d'un réseau limité visé au paragraphe 1^{er}, alinéa 2, 1^o ou 2^o sont inscrites à la liste visée à l'article 8, § 1^{er}, 3^o.

La Banque notifie à l'Autorité bancaire européenne les services de paiement qui ont fait l'objet d'une notification conformément à l'alinéa 1^{er}. »

Une opération de paiement est définie comme une action, initiée par le·la payeur·euse ou le·la bénéficiaire, consistant à verser, transférer ou retirer des fonds, indépendamment de toute obligation sous-jacente entre payeur·euse et bénéficiaire.

En d'autres termes, cela concerne toutes les situations où l'émetteur·rice de la monnaie citoyenne intervient : les conversions dans un sens et dans l'autre pour les monnaies papiers et, en plus, chaque transfert de monnaie d'un·e utilisateur·rice à l'autre dans le cas d'une monnaie électronique. À contrario, ne sont pas visés les paiements de monnaie papier entre utilisateur·rice·s.

En résumé :

1. il faut calculer en permanence le volume des conversions de la monnaie citoyenne dans un sens et dans l'autre, auquel s'ajoute celui du transfert de monnaie d'un utilisateur à l'autre dans le cas d'une monnaie électronique ;
2. tant que la valeur totale ne dépasse pas 1 million d'euros au cours des douze mois précédents, aucune notification n'est nécessaire ;
3. dès que cette valeur dépasse 1 million d'euros, il faut notifier à la Banque nationale une description détaillée des services de paiement concernés et lui démontrer le respect des conditions du réseau limité visées ci-dessus ;
4. si, sur la base de ces informations, la Banque nationale constate que les conditions du réseau limité ne sont pas satisfaites, elle en informe l'entreprise concernée dans les deux mois qui suivent la réception d'une notification complète et fixe le délai endéans lequel l'entreprise doit respecter les conditions du réseau limité concerné ou obtenir le statut d'établissement de paiement ; l'absence de décision de la Banque dans ce délai présume la conformité aux conditions du réseau limité.

Vu l'évolution de plusieurs monnaies citoyennes et l'augmentation sensible des montants en circulation, il est prévu de prendre contact officiellement avec la BNB afin de répondre à ces exigences.

Partie 2 : État des lieux du réseau des monnaies

Après avoir identifié ce que recouvre le concept de monnaie citoyenne tel qu'il s'est traduit et développé en Belgique francophone ces dix dernières années, cette deuxième partie va nous permettre de faire un état des lieux du réseau. Premièrement, nous observerons l'ampleur et l'évolution du réseau à la lumière de différents indicateurs. Nous reviendrons ensuite sur quelques caractéristiques typiques des entreprises prestataires des monnaies citoyennes et sur l'avènement de la solution digitale. Finalement, nous établirons une chronologie des différents types de plans de relance menés par certaines communes en MLC pour stimuler l'économie locale suite à la pandémie et nous examinerons également les différents types de collaborations entre les groupes-monnaie et les pouvoirs publics.

2.1 Le baromètre des monnaies citoyennes

Depuis 2014, Financité publie chaque année un baromètre des monnaies citoyennes¹¹ qui permet de suivre l'évolution du réseau des monnaies en Fédération Wallonie-Bruxelles selon plusieurs indicateurs. La dernière édition présente les données récoltées entre fin 2014 et fin 2021 qui portent sur la masse monétaire en circulation et l'évolution du nombre de commerçant·e·s-prestataires, de volontaires dans les groupes, de monnaies en circulation et de communes sur lesquelles circulent ces monnaies. Ces indicateurs ne rendent pas compte de tous les aspects inhérents à la vie des réseaux. Néanmoins, il en ressort quelques tendances éclairantes.

Masse monétaire en circulation

L'indicateur auquel on donne généralement le plus d'importance est celui de la masse monétaire en circulation. Cette masse correspond aux euros récoltés par les monnaies en échange d'unités de monnaie citoyenne, en version papier ou électronique.



On constate année après année une croissance vertigineuse : entre 2014 et 2020, le réseau des monnaies a pratiquement doublé la masse en circulation chaque année. Ce succès s'explique par l'augmentation progressive du nombre de monnaies qui se sont développées sur le territoire, par l'engouement généré par la mise en route des initiatives, mais aussi par le soutien des pouvoirs publics qui ont injecté des sommes importantes sur le territoire de certaines monnaies.

En marge de ce développement important, difficile de manquer la première baisse de la masse

¹¹ <https://www.financite.be/fr/article/monnaies-citoyennes>

monétaire en circulation en 2021. Si cette première baisse peut laisser présager d'un essoufflement de la dynamique générale des monnaies, il est important de considérer que les chiffres 2020 étaient probablement gonflés suite aux grosses injections issues des différents plans de relance communaux et qui devaient en toute logique être suivis de reconversions en euros importantes de la part des prestataires. En effet, alors que certaines monnaies se sont considérablement développées, d'autres ont dû faire face à une demande importante des prestataires pour reconvertir des unités de MLC suite à un plan de relance communal. Et c'est assez logique, le boost généré par les plans de relance amène souvent beaucoup de prestataires à se retrouver avec des sommes importantes de MLC dans leur caisse qu'ils·elles veulent évacuer. Et la solution la plus simple pour eux·elles est bien souvent la reconversion en euros auprès de l'ASBL.

Globalement, la progression est tout à fait intéressante, car si l'on considère 2020 et 2021 comme des années atypiques, il en résulte tout de même une croissance significative en comparaison de la situation en 2019.

Bien sûr, comme nous le rappelions en préambule, ces chiffres sont à nuancer dès lors qu'ils indiquent le stock d'unités en circulation et pas le flux, soit la vitesse de circulation qui constitue le facteur le plus important. En effet, mieux vaut un billet de 5 Ornos passant en quelques semaines de mains en mains qu'un billet de 20 coincé durant des mois dans la caisse d'un·e commerçant·e. Malheureusement, la circulation des billets papier est impossible à tracer et la solution digitale est encore trop jeune pour nous fournir des chiffres probants permettant d'en tirer des conclusions. Dans les années à venir, les données du digital nous fourniront des informations cruciales sur le développement des monnaies.

Nombre de prestataires



Parallèlement à la masse en circulation, un deuxième indicateur est celui du nombre de commerçant·e·s et de prestataires de service qui acceptent la monnaie citoyenne comme moyen de paiement. Leur nombre a connu une augmentation régulière au cours des dernières années. Un aspect qui a naturellement convaincu de nombreux commerçant·e·s d'entrer dans le réseau est sans aucun doute le soutien apporté par les pouvoirs publics. Quand une commune injecte une somme d'argent en unité de MLC sur son territoire, il est tentant pour les commerces d'entrer dans le réseau pour pouvoir en bénéficier.

Cet indicateur comporte aussi certaines limites. Il ne fait pas état par exemple du degré d'adhésion des commerçant·e·s à la monnaie citoyenne de

leur région, ni de leur propension à promouvoir cette dernière auprès de leurs client·e·s et fournisseurs. Il s'agit là d'une difficulté rencontrée par les volontaires des groupes monnaie citoyenne lorsqu'ils·elles démarchent de nouveaux prestataires.

Le Lumsou – Le démarchage des prestataires - Jean-Christophe Humblet

Le démarchage des nouveaux prestataires, c'est tout un art. La difficulté principale à laquelle nous sommes confrontés selon moi c'est que les monnaies citoyennes sont globalement peu connues du grand public. Ça ne facilite pas la tâche des volontaires qui doivent à chaque fois repartir de zéro avec toutes les questions de base et expliquer l'intérêt des monnaies locales. Ce n'est que dans un second temps que nous pouvons parler de notre projet avec le Lumsou. Je pense que la tâche serait beaucoup simple si les commerçant·e·s avaient au moins une fois entendu parler du principe. Sur ce plan, nous avons encore du travail.

La deuxième difficulté c'est qu'une fois devenu prestataire du Lumsou, beaucoup de commerçant·e·s ne rendent pas visible la monnaie dans leur boutique grâce aux autocollants ou autres outils de promotion que nous leur proposons et n'en parlent pas à leurs client·e·s. Ce qui permettrait réellement le développement de la monnaie, ce serait que les commerçant·e·s comprennent la plus-value réelle que la MLC pourrait avoir sur les activités de leur commerce. Qu'ils·elles soient en quelque sorte des ambassadeur·rice·s du Lumsou.

Nombre de volontaires



Les monnaies citoyennes doivent leur existence aux hommes et aux femmes qui ont décidé d'investir de leur temps libre dans leur développement. En quelques années, ce sont plus de 200 citoyen·ne·s qui se sont investies dans ces projets en Belgique francophone.

Leur nombre a augmenté de façon significative au gré de la création des groupes monnaie citoyenne. Pourtant, depuis deux ans, on observe une baisse du nombre de volontaires. En premier lieu, la crise sanitaire a eu d'énormes répercussions sur la dynamique des groupes monnaie citoyenne qui, du jour au lendemain, ont été empêchés de se réunir et d'organiser des activités. Cela a littéralement coupé les ailes de certains groupes dont le développement

battait son plein. La seconde raison est inhérente aux cycles que connaît un groupe de volontaires qui voit après quelques années les éléments porteurs initiaux du projet lâcher un peu de lest au niveau de leur investissement. L'enjeu pour ces groupes monnaie citoyenne est alors de remobiliser des volontaires et trouver de nouvelles énergies pour compléter celles en présence. Néanmoins, cela est évidemment plus facile à dire qu'à faire en temps de crise.

Nombre de monnaies en circulation

Voici maintenant 10 ans que les monnaies citoyennes ont vu le jour en Fédération Wallonie-Bruxelles. Le réseau des monnaies citoyennes peut se féliciter d'être parvenu en quelques années à essaimer le modèle aux quatre coins de la Belgique francophone.



Dans le développement du réseau, comme cela a déjà été mentionné, la large diffusion du film « Demain » a joué un rôle certain en soulignant le rôle des monnaies citoyennes pour résister, à une échelle humaine, à la finance mondialisée. De 2016 à 2019 le nombre de monnaies citoyennes est en effet passé de 5 à 15 !

En 2021, le réseau des MLC aura vu une nouvelle recrue venue garnir ses rangs. « La Brawette » qui circule désormais dans la partie ouest du Brabant wallon (Waterloo, Ittres, Nivelles).

Début 2022 a en revanche vu la disparition d'une des plus anciennes monnaies du réseau, « les Blés » qui circulaient sur la commune de Grez-Doiceau. Les groupes

monnaie citoyenne connaissent plusieurs cycles au cours de leur vie pouvant parfois conduire à l'arrêt du projet, et c'est bien naturel. Pour l'équipe des Blés, il est maintenant question de convenir des modalités pratiques de sortie pour les prestataires membres du réseau et les billets toujours en circulation.

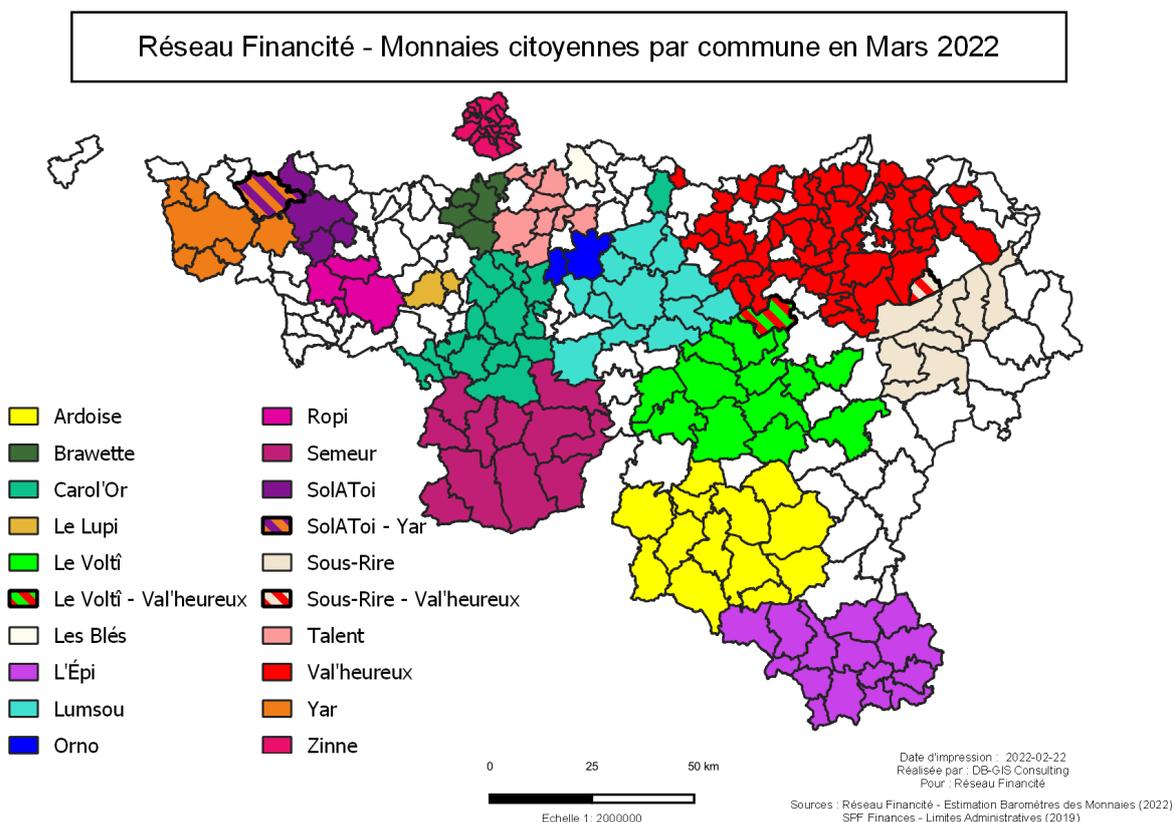
La Brawette – Isabelle Franck – Lancer une monnaie en pleine pandémie

La Brawette est la monnaie la plus jeune du réseau. Ce qui est particulier, c'est qu'elle a été constituée en ASBL le 15 février 2020, juste quelques semaines avant le premier confinement. Mais ça n'a pas eu d'impact sur notre motivation et on a poursuivi les réunions par Zoom à un rythme très régulier. C'est sûr que ce n'est pas évident de lancer un projet « en distanciel » avec parfois des gens qui ne se sont simplement pas rencontrés en vrai ! On a travaillé toute l'année 2020 et les billets ont pu être imprimés en juin 2021. Et puis, on a pu finalement organiser un lancement festif de la Brawette le 5 septembre 2021 en profitant d'un relâchement des mesures. Le lancement s'est vraiment bien passé, ça nous a fait du bien de nous retrouver, de voir du monde. Il y avait vraiment une super ambiance après tant de mois de distanciel. Au niveau de la réceptivité du public et des commerçant·e·s, je n'ai pas eu l'impression que le fait qu'on soit en pandémie ait eu un impact sur leur intérêt. On se réjouit de voir la suite !

2.2 Communes couvertes par une monnaie en Fédération Wallonie-Bruxelles

Comme l'atteste la carte ci-après des communes couvertes par une monnaie citoyenne, le processus d'essaimage a particulièrement bien fonctionné. Les monnaies citoyennes circulent désormais sur plus de $\frac{3}{4}$ des communes belges francophones, passant de 60 à 2017 à 213 en 2021. Bien entendu, certaines communes présentent une densité de prestataires plus importante que d'autres, certaines ne comptant encore qu'un seul prestataire quand d'autres en comptent plusieurs dizaines.

La carte permet aussi de visualiser la diversité de taille des différents bassins de vie. Alors que certaines monnaies ont décidé de restreindre leurs activités aux territoires de quelques communes, d'autres ont jugé opportun d'élargir significativement leur zone de chalandise au fur et à mesure des années.



Source : Financité



Source : Financité

Le second souffle de l'Ardoise – Raphaël Goblet

En m'intéressant à la thématique des monnaies citoyennes, je me suis vite rendu compte qu'aucune des monnaies avoisinantes ne circulait sur le territoire de ma commune : Neufchâteau. Après avoir pris contact avec les groupes porteurs, l'Ardoise m'a répondu favorablement en mettant tout de même une condition : avoir une équipe de terrain qui puisse gérer le fonctionnement sur place. En juillet 2020, on lançait l'Ardoise à Neufchâteau avec une équipe de sept citoyen·ne·s et puis tout est allé très vite. Aujourd'hui, Neufchâteau est la commune avec le grand nombre de commerçant·e·s-prestataires par nombre d'habitant·e·s en Belgique !

En fait, le centre névralgique de l'Ardoise a complètement glissé vers Neufchâteau alors que la commune n'était pas sur le territoire de circulation de départ. Cela montre bien le côté vivant des monnaies citoyennes dont le bassin de vie évolue au fil des mois et de la réceptivité des citoyen·ne·s. À Neufchâteau, l'accueil a été très positif et on peut également compter maintenant sur le soutien du conseil communal qui a voté à l'unanimité le soutien à son développement et collabore avec nous pour un éventail de plus en plus important de services. Le soutien du politique permet d'instaurer une bonne dynamique.

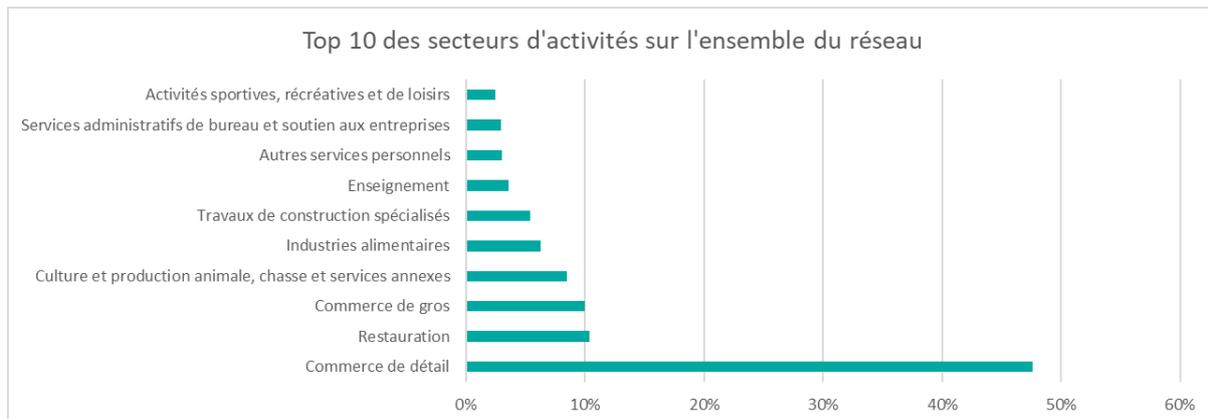
2.3 Profil des prestataires

Ce deuxième axe d'analyse a pour but d'observer les profils des commerçant·e·s et prestataires de services acceptant une monnaie citoyenne comme moyen de paiement en Belgique francophone. Les éléments ont été récoltés grâce à un croisement entre d'une part les numéros d'entreprises et unités d'établissement des prestataires et d'autre part les données publiques de la banque Carrefour des entreprises. Ces données récoltées nous éclairent sur les secteurs d'activité des entreprises partenaires, mais aussi leur statut juridique, leur âge et leur répartition selon le type d'entreprises.

2.3.1 Analyse sectorielle

Bien qu'il soit essentiel pour la dynamique des réseaux de MLC que le panel des prestataires soit le plus diversifié possible, certains secteurs d'activités sont plus représentés que d'autres. Pour rendre compte de ces secteurs, nous avons établi un classement des dix secteurs

d'activités les plus représentés sur base des données récoltées via la banque carrefour. Avant d'en dégager quelques observations, il est à noter qu'une même entreprise peut être active dans plusieurs secteurs d'activités. Bien entendu, nous parlons ici du nombre de prestataires issus de chacun des secteurs, ce qui ne correspond pas forcément aux secteurs qui brassent le plus d'unités.



Source : Financité

Sans surprise, le commerce de détail représente quasiment la moitié des entreprises prestataires. Cela n'est pas étonnant dès lors qu'à sa création une monnaie va dans un premier temps se tourner naturellement vers les commerces de proximité. Une fois cette base constituée, il sera essentiel pour les volontaires de démarcher des prestataires de services et des fournisseurs pour créer les boucles économiques nécessaires à la circulation de la monnaie. Contrairement à ce que l'on peut communément penser, l'alimentation ne représente que 27% du commerce de détail.

Le deuxième secteur le plus représenté est celui de la restauration, composé à 86% de restaurants et traiteurs et à 14% de débits de boissons.

Le commerce de gros représente quant à lui 10% de la totalité des prestataires et est composé à 39% d'entreprises actives dans le secteur de l'alimentaire.

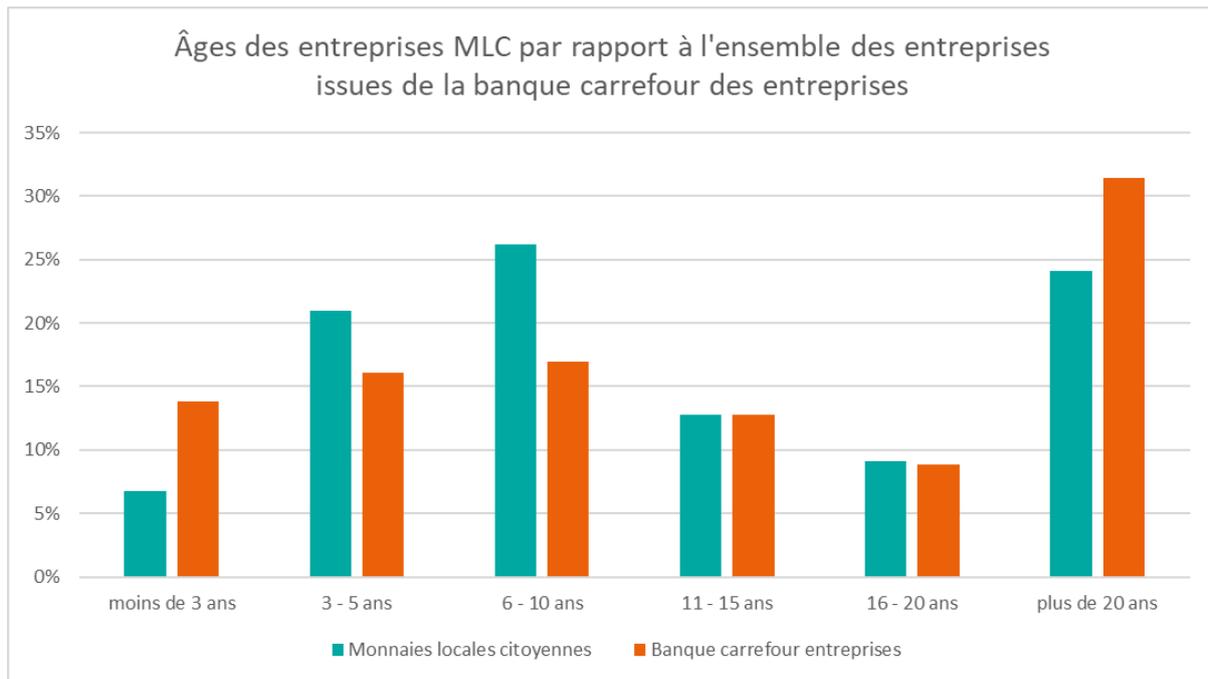
Dans le domaine de l'agriculture, chasse et sylviculture, 51 % du secteur est représenté par les cultures (cycles annuels et longs), la production animale représente 25%.

En ce qui concerne les autres services personnels, le secteur de la coiffure et des soins de beauté représentent 46% du panel.

2.3.2 Âge des entreprises partenaires

Pour observer l'âge des entreprises membres des réseaux de monnaies, nous avons collecté les données pour l'ensemble du réseau de prestataires en le comparant aux données des entreprises belges dans leur ensemble.

Nous avons par ailleurs réparti les prestataires en six tranches d'âge :- de 3 ans, 3-5 ans, 6-10 ans, 11-15 ans, 16-20 ans et plus de 20 ans.



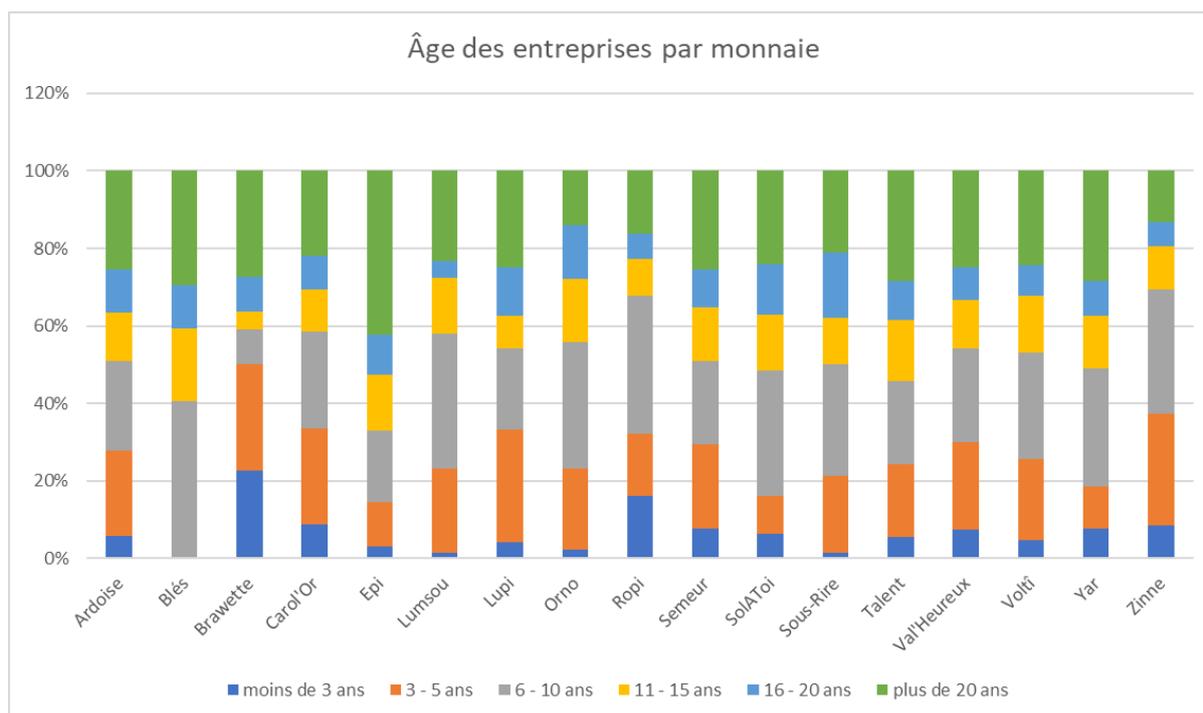
Source : Financité

En comparant l'âge des prestataires membres du réseau des MLC à celui de l'ensemble des entreprises présentes sur le sol belge (Banque carrefour entreprises), quelques différences se dégagent.

La répartition de l'âge des entreprises prestataires de MLC est plus importante dans la tranche 3 - 10 ans qu'elle ne l'est pour l'ensemble des entreprises belges. Cela correspond en fait à « l'âge d'or » des MLC avec de nombreuses créations de MLC. D'autre part, les entreprises les plus jeunes (moins de 3 ans) qui seraient a priori plus enclines à devenir partenaires des MLC sont deux fois moins représentées dans le réseau des MLC que dans la moyenne des entreprises belges. On peut supposer que cela est dû à la crise sanitaire qui a considérablement freiné les groupes monnaie citoyenne monnaie dans leur activité de démarchage de nouvelles entreprises ces deux dernières années.

On observera aussi que les entreprises les plus anciennes, bien qu'elles représentent presque un quart du panel de prestataires de MLC, sont également bien moins représentées par rapport à l'ensemble des entreprises belges. Soit parce ces entreprises sont moins enclines à changer leurs habitudes en acceptant des MLC, soit parce que les volontaires des groupes monnaie citoyenne sont davantage portés à démarcher des entreprises plus récentes. Ces deux hypothèses qui peuvent aussi se combiner n'ont pas fait l'objet d'analyse de terrain.

Âges des entreprises par monnaie



Source : Financité

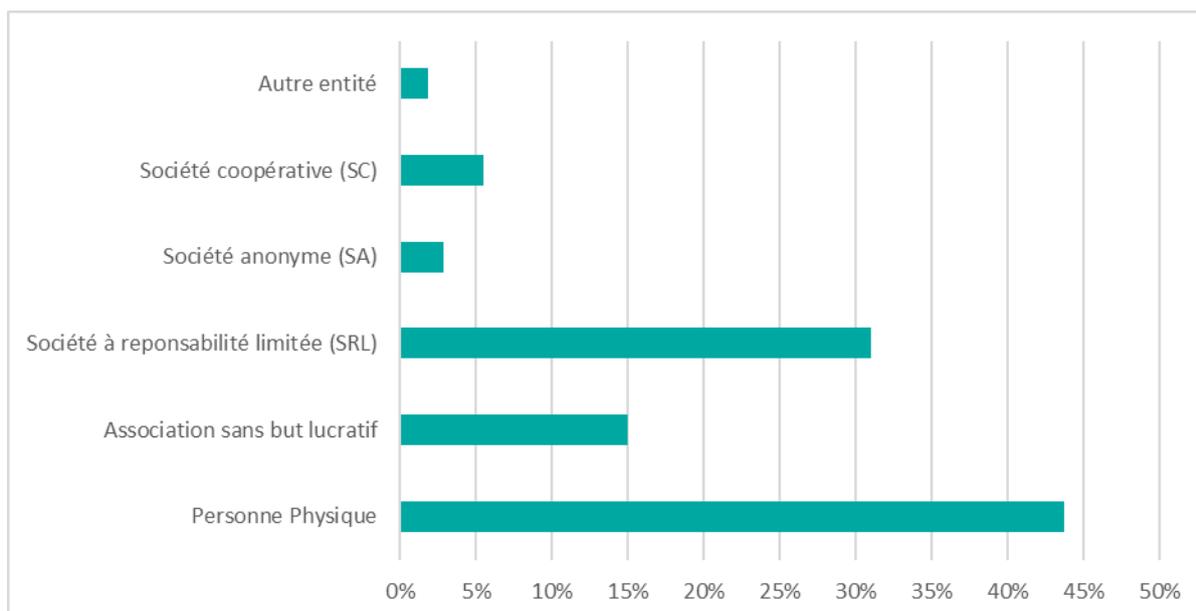
En observant la répartition de l'âge des entreprises au sein de chacun des réseaux de MLC, on constate quelques différences. Les monnaies qui ont récemment fait l'objet d'un démarchage dynamique (suite au lancement de leur monnaie, de leur système de paiement électronique ou suite à un plan de relance) ont un panel d'entreprises beaucoup plus jeune que la moyenne. C'est le cas de la Brawette qui a été officiellement lancée en septembre 2021 et dont le réseau de prestataires est composé, pour plus de la moitié, d'entreprises de moins de 5 ans. À contrario, des monnaies plus anciennes comme l'Épi ou les Blés présentent sans grande surprise des panels d'entreprises moins récentes (60 à 70% de leurs prestataires ont plus de 10 ans). C'est aussi le cas de la Zinne qui a bénéficié d'un subside spécifique pour le démarchage et qui repose sur un réseau de prestataires composé à 70 % d'entreprises de moins de 10 ans. Cela souligne la nécessité de maintenir un démarchage dynamique pour ne pas voir le réseau des MLC vieillir et ne plus être en phase avec les nouvelles dynamiques qui peuvent émerger sur le plan entrepreneurial.

2.3.3 Statuts juridiques pour l'ensemble du réseau

En ce qui concerne le statut juridique des entreprises partenaires, deux éléments sautent aux yeux :

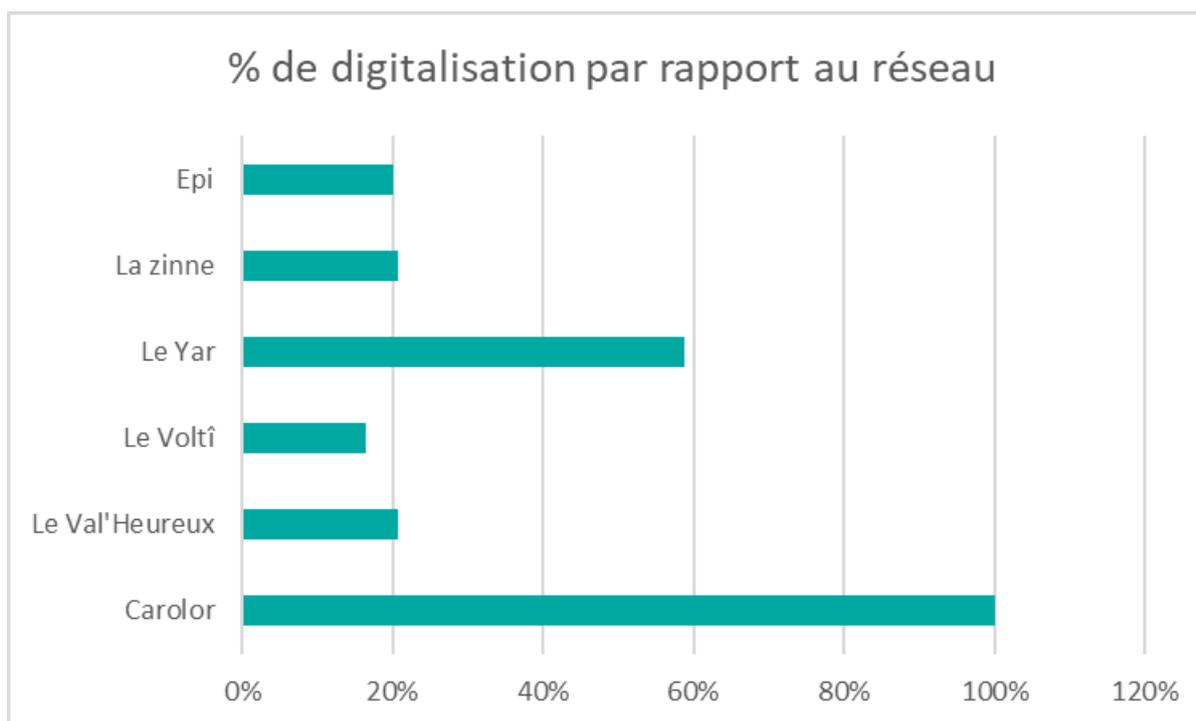
- les réseaux sont composés à plus de 40% de personnes physiques ;
- les sociétés coopératives ne représentent que 2% du panel.

La répartition des entreprises prestataires des MLC entre personnes morales et personnes physiques est absolument identique à la moyenne belge (58% de personnes morales pour 42% de personnes physiques).



Source : Financité

2.3.4 Les prestataires digitalisés



Source : Financité

Les monnaies locales qui ont le plus d'entreprises digitalisées sont le Yar et le Carol'Or, ce qui peut s'expliquer par leurs deux plans de relance qui ont été mis en place en 2020 et 2021. Dans les deux cas, les professionnel·le·s ont pris conscience que pour bénéficier de l'injection de la Ville et encaisser les coupons communaux, ils·elles devaient être digitalisé·e·s. Cela a convaincu de nombreux·se·s prestataires partenaires de rejoindre le réseau et d'activer leur compte en Système de Paiement Électronique.

Concernant les autres monnaies, elles se sont digitalisées un peu avant ou pendant la crise du Covid-19, laquelle a eu pour effet de limiter la possibilité d'organiser des événements publics de lancement et de promotion. Les plateformes étaient fonctionnelles et prêtes à l'utilisation depuis plusieurs mois, mais pour que des citoyen·ne·s et professionnel·les utilisent, il faut qu'ils·elles soient informé·e·s de l'existence et du fonctionnement du système. En pratique, cela demande une véritable campagne de lancement et de sensibilisation. Il faut d'abord décider de la stratégie de l'activation des professionnel·les : soit les activer en les important massivement sur la plateforme en leur envoyant un e-mail avec leur nom d'utilisateur et leur mot de passe, soit se rendre dans chaque structure en présentiel pour accompagner l'activation.

Les différentes étapes d'utilisation pour les citoyen·ne·s et les prestataires partenaires sont détaillées dans un guide d'utilisation. Ce guide peut être transmis aux professionnels avec un courrier qui les informe du lancement du SPE par exemple. La préparation et l'envoi de ce courrier demandent du temps de concertation entre les citoyen·ne·s qui décident collectivement des différentes étapes et formulations.

Par exemple, le Val'heureux a organisé en février 2022 un apéritif de lancement officiel du SPE avec pour objectif qu'un maximum de personnes télécharge l'application et en teste l'utilisation. Des affiches avec le QR code menant au lien de téléchargement de l'application ont également été créées et diffusées.

Toutes ces étapes prennent un temps important de formation des bénévoles qui doivent se sentir pleinement à l'aise avec le système pour démarcher et communiquer auprès des utilisateur·ice·s. Ce travail s'ajoute aux autres missions continues des groupes monnaie citoyennelocaux qui reposent essentiellement sur des bénévoles et qui ont été affectés par la pandémie. De plus, le déploiement des plateformes électroniques est assez récent.

Par ailleurs, il est important d'avoir quelques commerçant·e·s déjà bien actifs qui font office d'ambassadeur·ice·s du système pour en convaincre d'autres (l'effet boule de neige). Au fur et à mesure, d'autres professionnel·le·s rentrent dans le système, comme lorsqu'ils·elles ont rejoint le réseau au début.

Pour les convaincre d'adopter le système, une communication ciblée et claire est un élément clé.

Tous ces facteurs expliquent principalement le peu de professionnels activés à ce jour, sauf en ce qui concerne le Carol'or.

Enfin, certains prestataires sont de fervents défenseurs des billets papier et du cash et sont opposés au SPE, c'est un choix et une liberté à respecter.

2.4 État des lieux des plans de relance passés, en cours et à venir

Comme mentionné supra, dans le cadre de leurs plans de relance lancés pendant la crise sanitaire, les pouvoirs publics belges se sont intéressés aux monnaies locales pour soutenir les commerces de proximité et réactiver la consommation locale.

Il est intéressant de constater que les plans de relance en monnaie locale ont été facilités lorsqu'il y avait des collaborations historiques entre les entités communales et les groupes monnaie citoyenne.

A **Gembloux**, la commune et l'Orno entretiennent une relation de confiance et de soutien mutuel depuis 2019. Cela s'est traduit par plusieurs collaborations concrètes. Par exemple, au guichet population, il est possible de payer tous les services en Orno.

Grâce à cet historique favorable, dès juin 2020, le conseil communal de la Ville a rapidement validé la mise en place d'un système de coupon communal en lien avec l'Orno, à hauteur de 500 000 euros d'injection pour la Ville. La commune a mis à la disposition de tous les citoyen·ne·s un billet de 19 Orno qu'ils·elles n'ont en fait payé que 10 euros (système de bonification). La ville a ainsi injecté 9 unités par citoyen·ne, ce qui, multiplié par 26 000 habitant·e·s, représente une somme considérable. C'est une démarche participative où les habitant·e·s sont également mis à contribution car ils·elles participent ainsi à relancer l'économie locale de leur commune. Le billet de 19 Orno est valable chez tous les commerces de la ville qui ont une indépendance de gestion, dont les partenaires de la monnaie locale. Le nom et la charte graphique de la monnaie sont identiques pour le billet de 19, mais les deux réserves de contreparties sont bien séparées, car ce ne sont pas réellement des Orno en tant que tels qui circulent. Dans le cas de ce plan de relance, la commune est la gestionnaire du billet de 19 Orno. Cette opération est tout de même une opportunité pour le groupe citoyen, car la communication développée autour de cette opération a permis de faire connaître l'Orno tout en sensibilisant les habitant·e·s aux enjeux de la consommation locale. Les commerçant·e·s, eux, reconvertissent leurs billets de 19 Orno en euros auprès de la commune.

En août 2020, c'est au tour de **Charleroi**, la plus grosse ville de Wallonie, de soutenir la monnaie locale de son bassin de vie. La presse s'en est fait largement l'écho. La Ville de Charleroi a octroyé 20 Carol'Or à tou·t·e·s les habitant·e·s de Charleroi Métropole, soit un total de 4 millions de valeurs de chèques-relance.

Les habitant·e·s ont reçu par courrier un coupon communal utilisable au sein du réseau des commerces membres du Carol'Or uniquement dans la ville de Charleroi Métropole. Environ 300 commerces ont rejoint le réseau du Carol'Or à cette occasion multipliant ainsi les possibilités de dépenser ces bons. Pour appuyer cette démarche, la ville a choisi de payer la cotisation des prestataires en 2020 et 2021.

Le Carol'Or a développé en amont sa plateforme de paiement électronique pour que les utilisateur·rices qui le souhaitent puissent scanner les coupons en les transformant en portefeuille électronique à dépenser.

Lorsque les coupons sont encaissés, ils se transforment automatiquement en Carol'Or électronique valable dans tout le bassin de vie du Carol'Or. Les commerçant·e·s peuvent alors à leur tour dépenser ces unités chez d'autres commerces locaux ou les reconvertir en euros. Par ailleurs, un subside à l'emploi a été octroyé au Carol'Or (voir partie 3).

Nicolas Franka – Responsable de la digitalisation des MLC chez Financité

Négocier avec une administration communale de l'ampleur de Charleroi n'est pas une mince affaire. Le secteur des fournisseur·euse·s de service de chèque-commerces est très concurrentiel. Les différents opérateurs privés se sont développés sur le marché, notamment avec la crise du Covid-19.

En effet, la mise en place d'un plan de relance en monnaie locale via des coupons permettant un encaissement digital auprès des professionnels est – à ma connaissance – une première.

Cela représentait un véritable challenge technique que nous avons su relever grâce à nos partenaires Cyclos, Cylaos et une collaboration au plus près avec le groupe monnaie du Carol'Or.

Cependant, ces efforts ont été récompensés et ont surtout ouvert la voie à d'autres initiatives similaires à travers le territoire. Une aventure ambitieuse et novatrice qui marque un tournant dans l'histoire des monnaies locales belges francophones.

À la fin du mois d'août 2020, c'est la commune de **Wellin** en province du Luxembourg qui a organisé la distribution de 50 Ardoises aux travailleur·euse·s les plus touché·e·s par la crise. A cette occasion, la commune a rejoint le mouvement en devenant prestataire partenaire de l'Ardoise.

En septembre 2020, la Ville de **Ath** a attribué à chacun de ses habitant·e·s (22 000 personnes) à un billet de 5 SolAtoi à retirer au guichet de la commune.

En décembre 2020, le conseil communal de **Namur** a voté en faveur d'un plan de relance qui inclut le Lumsou. Les 2800 membres du personnel de la Ville, du CPAS et de la police ont reçu comme cadeau de fin d'année une enveloppe contenant notamment trois billets de 10 Lumsous, soit 30 unités au total. L'opération intègre également des chèques-commerces Edenred, à hauteur de 120 équivalents euros pour chaque membre du personnel.

En avril 2021, dans la commune de **Meix-devant-Virton**, l'octroi d'une prime de 150 épis a été proposée aux habitant·e·s de la commune ayant été mis au chômage temporaire, mais aussi aux indépendant·e·s qui ont obtenu le droit passerelle et/ou dont le commerce a dû fermer pendant la crise (Horeca, coiffeur·eu·se·s) ou encore aux bénéficiaires du C.P.A.S (ayant droit au R.I.S., ou toute autre personne ayant eu droit à une des aides suivantes : aide alimentaire, aide achat fournitures scolaires, fond mazout et aide urgente).

En mai 2021, la ville de **Tournai** injecte 140 000 Yars sous forme de coupons communaux d'une valeur de 20 Yars, en format électronique que les bénéficiaires peuvent demander et obtenir via la plateforme en ligne et l'application mobile du Yar. Les 7 000 citoyen·ne·s visés sont les jeunes tournaisien·ne·s de 18 à 26 ans. L'usage de ces coupons se fait au sein du réseau des commerçant·e·s partenaires membres du Yar à Tournai. Les coupons sont convertis en Yar électronique lors de la transaction d'achat. Les commerçant·e·s peuvent

après dépenser leur Yar électronique chez d'autres prestataires du réseau du Yar ou demander une reconversion en euro à l'ASBL Yar.

En mai 2021, la Ville de **la Louvière** décide d'octroyer des chèques-commerces aux citoyens, qui ne sont pas en Lupi. Par contre, la commune accepte d'intégrer directement la liste des prestataires Lupi aux commerçants pouvant bénéficier des chèques de relance. De plus, les chèques-commerces d'une valeur de 20 euros, les « Louv'Chèque » peuvent être échangés en Lupi.

En juillet 2021, en collaboration avec l'ADL, la commune de **Neufchâteau** en province du Luxembourg octroie une prime de fidélité aux client·e·s qui commandent un plat contenant au minimum un ingrédient local, dans les établissements de restauration localisés sur la commune et pour un montant minimum de 150 euros. Cette prime de fidélité est de 20 unités et peut être demandée en chèques-commerces édités par l'ADL ou en billets d'Ardoises.

Dans le Brabant wallon, en septembre 2021, la Brawette a reçu 1 000 euros de la part des conseiller·ère·s de l'opposition du conseil communal de **Braine-l'Alleud** dans le cadre du plan de relance communal. La monnaie a décidé de distribuer 10 Brawettes à chaque bénéficiaire de l'aide sociale du CPAS. Finalement, 110 Brawettes ont été octroyées de cette façon, et les 890 restantes ont été données au P'tit Maga, épicerie sociale qui les a distribuées à ses client·e·s.

Un plan de relance est en phase de lancement à **Mons** en collaboration avec le Ropi. La décision ayant été votée au conseil communal en décembre 2021. Il s'agit d'un système de bonification avec un format hybride digital et papier. Le·la citoyen·ne Montois·e se crée un compte sur la plateforme de paiement électronique du e-Ropi. La plateforme vérifie alors s'il s'agit d'une personne éligible à la bonification. Si c'est bien le cas, le·la bénéficiaire effectue un virement de dix euros vers l'ASBL le Ropi et reçoit 21 Ropi sur son compte électronique. Il·elle peut les dépenser directement dans les commerces montois. Il·elle a également la possibilité de commander un billet papier de 21 Ropi et de se le faire livrer dans un comptoir de change. Dans ce cas, le compte électronique sera débité de 21 et la somme sera remplacée par le billet papier. La Ville injecte donc 11 unités par citoyen·ne. De plus, elle offre la cotisation des professionnel·le·s.

Le Ropi – Fabian Dortu

Juste après la crise de 2008, on parlait beaucoup de finances, de l'imminente faillite de l'euro - même si on se rend compte qu'il est extrêmement résilient au final – et c'est comme ça qu'est venue l'idée de créer une monnaie citoyenne. Nous étions très inspiré·e·s par un concept qui venait d'une école en Argentine. L'idée était de rémunérer, dans une monnaie propre à l'école, les élèves s'ils·elles s'entraidaient ou aidaient les plus jeunes et en échange ils·elles pouvaient utiliser cette monnaie pour payer à la cantine scolaire. On a essayé d'implémenter ce système dans une école de Mons. Nous étions bien lancé·e·s, mais finalement la direction de l'école a décidé de bloquer le projet. Un peu dépité·e·s de voir le projet avorté alors que tout était prêt, on a eu l'idée de sortir la monnaie des murs de l'école et c'est comme ça qu'on a démarché une série de commerçant·e·s à Mons. La monnaie était lancée. Pour être franc, à ce moment-là, le groupe n'était pas vraiment prêt sur le plan technique et comptable, mais de façon assez incroyable il y a eu soudainement un grand

intérêt médiatique pour le projet : la RTBF en a parlé, France 2 est venu nous voir, Al-Jazeera et même une télé russe !

Une particularité du Ropi c'est qu'il est resté assez longtemps à une petite échelle sans pour autant disparaître et là, 10 ans après le lancement de la monnaie, nous avons une superbe opportunité de partenariat avec la ville de Mons. Le principe est celui de la bonification, c'est-à-dire que chaque Montois·e aura la possibilité de verser 10 euros et de recevoir 21 Ropis en échange. C'est un bon coup de boost qui nous permet aussi de faire évoluer le projet et qu'il prenne un peu d'envergure.

Les « coupons communaux » en format électronique et les billets de monnaie locale ne sont pas similaires. Les coupons communaux prennent la forme d'un QR code inséré sur un design original de chèque-commerce qui contient le logo de la monnaie locale, de la ville ainsi que le montant et la validité du coupon. L'avantage du coupon digital est que la solution informatique permet de délimiter le périmètre de dépense du chèque. Dans un premier temps, le coupon ne peut alors n'être dépensé que sur une seule commune, et lors du scan du QR code par le·la professionnel·le, les unités se transforment automatiquement en monnaie locale digitale, valable sur tout le territoire. Cela permet un système en deux étapes, qui donne la possibilité à la commune de s'assurer que le budget communal engagé dans le chèque sera effectivement dépensé sur son territoire, tout en évitant une opération « one shot », avec une reconversion immédiate en euros. En effet, lorsque le·la professionnel·le a accepté le coupon, il·elle se retrouve avec des unités de monnaie locale digitale, et peut les redépenser chez un·e autre professionnel·le, ou bien demander une reconversion en euros aux conditions de l'ASBL monnaie. Avec ce système, la monnaie locale digitale peut continuer de circuler après l'encaissement, en créant plusieurs boucles économiques.

Les nombreuses initiatives lancées par les communes ont pris des formes très différentes en raison de l'hétérogénéité des besoins des entités communales qui sont à géométrie variable. Les facteurs qui influencent les modèles de plan de relance sont majoritairement le nombre d'habitant·e·s, le type de commerces et d'entreprises présentes sur le territoire (zone industrielle ou agricole, ville touristique...), mais aussi le budget et la vision de la commune.

Les solutions disponibles se sont aussi affinées au fil de l'eau en fonction des retours d'expérience des opérations passées.

Par ailleurs, un élément à mettre en évidence est le nombre de collaborations avec les CPAS ou les publics bénéficiaires de différentes aides sociales. Cela démontre une réelle attention présente chez les groupes monnaie citoyenne de participer et de s'impliquer dans le soutien des personnes en difficulté économique.

Enfin, la variété des opérations illustre également un panel de possibilités, et ceci est dû à la richesse offerte par les monnaies locales qui sont des dispositifs souples et agiles accompagné d'une gestion citoyenne et indépendante.

2.5 Partenariats avec les communes

En plus de tous les plans de relance qui ont éclos depuis 2020, les monnaies locales offrent une multitude d'options de collaboration avec les communes à différents niveaux d'engagement. Celles-ci s'inscrivent en Wallonie dans un cadre légal qui a été précisé dans une note de juillet 2021 d du ministre du logement, des pouvoirs locaux et de la ville de la région Wallonne.

Ces possibilités de partenariat sont les suivantes :

- La commune et/ou l'ADL (Agence de Développement Local) peuvent devenir comptoir de change de la monnaie locale citoyenne, c'est-à-dire que les citoyen·ne·s souhaitant acquérir des bons de soutien à l'économie locale peuvent venir le faire à la commune. Dans la même logique, la commune peut être prestataire de la MLC. Dans ce cas, les habitant·e·s de la commune peuvent payer certains services en monnaie locale, sur base volontaire, à savoir, leurs sacs poubelles, passeport, carte nationale d'identité et documents administratifs (extrait de casier, composition de ménage, cartes repas, soupes dans les écoles, emplacements ambulants).
- Par ailleurs, des ASBL et autres entités paracommunales peuvent également encourager la circulation des monnaies locales en devenant prestataires partenaires, c'est le cas des musées, piscines et bibliothèques communales. Les offices de tourisme et syndicats d'initiatives peuvent aussi devenir prestataires partenaires et comptoirs de change. La commune peut aussi proposer de reconvertir les bons de soutien à l'économie locale en euros.
- Concernant les jetons de présence des mandataires locaux·ales, légalement, ils doivent être payés en euros. Toutefois, en marque de soutien, les élu·e·s peuvent choisir de les convertir sur base volontaire en monnaie locale.
- Pour convaincre les prestataires partenaires de rejoindre le réseau de la monnaie locale, la commune peut décider de payer momentanément ou à long terme la cotisation annuelle des professionnel·le·s. Cela sert d'incitant financier, mais aussi à rassurer les professionnel·le·s en donnant un gage de crédibilité au projet.
- En parallèle, pour les mêmes motifs, l'entité communale pourrait choisir de verser un fonds de caisse en monnaie locale citoyenne aux professionnel·le·s lorsqu'ils·elles rejoignent le réseau.

En matière de moyens humains, la commune de la Louvière a par exemple engagé des étudiant·e·s sous la forme d'un contrat de saisonnier pour l'ASBL le Lupi. Ces étudiant·e·s ont réalisé un important travail de démarchage auprès des professionnel·le·s.

Pour faciliter et soutenir le démarchage, la Ville de Bruxelles a quant à elle octroyé un subside pour engager 3 démarcheur·euse·s.

La Zinne – Jeremy Bacon

À la Zinne, nous allons recevoir un subside important de la part de la Région de Bruxelles-Capitale. C'est le Cabinet de Barbara Trachte qui nous l'octroie.

Le budget se découpe en différents postes de coûts dont notamment :

- des ressources humaines pour gérer la vie quotidienne de la Zinne (comptabilité, différents projets, etc.), démarcher et faire plus de communication autour de la Zinne, entre autres. Nous tablons pour le moment sur 1 temps plein et 1 temps partiel.
- l'achat de systèmes d'information plus professionnels et plus adaptés pour nos différents processus (démarchage/gestion du réseau, stockage de nos documents, gestion de notre carte interactive)

Sur le long terme, c'est donc une belle possibilité de monter en puissance sur la circulation de la monnaie, le réseau des prestataires et faire adhérer un public plus large.

À court terme, c'est un challenge très coriace puisque nous devenons notamment employeur : recherche d'un secrétariat social et d'un lieu de travail, achat de matériel de travail, édition d'un règlement d'ordre intérieur et d'un règlement de travail sont des tâches qui nous ont pris un temps conséquent.

Nous sommes confiant·e·s que l'expérience sera concluante et nous devons souligner l'investissement de certain·e·s bénévoles.

L'ADL de Plombières a facilité le démarchage des commerces locaux au lancement du Val'heureux pour s'assurer d'avoir un minimum de professionnel·le·s diversifié·e·s dans le réseau afin de réaliser des boucles.

Ces moyens humains peuvent aussi s'illustrer par des subsides à l'emploi, comme c'est le cas dans la Ville de Charleroi, avec le Carol'Or. Ce subside est détaillé en partie 3.

À propos des subsides, il est aussi possible de les octroyer en partie en monnaie locale citoyenne sur base volontaire des bénéficiaires. Par exemple, le groupe citoyen Rise for Climate Belgium a reçu un subside de la Ville de Bruxelles d'une valeur de 12 000 euros au total dont 2000 Zinnes. Dans le cadre du subside, les Zinnes pourront servir à payer du catering lors d'évènement ou de matériel pour les projets du groupe monnaie citoyenne.

Dans plusieurs communes, les bénéficiaires peuvent recevoir certaines primes communales en monnaie locale citoyenne. De la même manière, les employé·e·s de la commune peuvent recevoir de la leurs cadeaux de fin d'année en MLC. C'est une manière efficace de stimuler la consommation locale en augmentant les montants de MLC en circulation.

En plus de ces différentes pistes de partenariats, les communes peuvent favoriser la communication et la sensibilisation aux monnaies locales citoyennes à travers plusieurs canaux, que ce soit par la revue communale ou par un encart sur leur site internet. Côté évènementiel, la commune peut également participer et/ou organiser des soirées d'informations à destination des commerçant·e·s, des concours où les habitant·e·s peuvent gagner des bons de soutien à l'économie locale, ou encore proposer aux monnaies locales de tenir un stand sur le marché de la commune ou lors d'autres événements locaux (foires agricoles et commerciales).

La commune de Plombières a proposé d'offrir un billet de 1 Val'heureux à tous·t·es les visiteur·euse·s qui se rendaient à vélo au marché de la transition en septembre 2021. Lors de ce marché, des bénévoles de la monnaie locale du Val du Pays de Herve tenaient également un stand pour faire comptoir de change.

Recensement des collaborations actuelles entre les monnaies locales citoyennes en Wallonie-Bruxelles et les communes sur lesquelles elles circulent

Type de Collaboration	Commune et MLC
Comptoir de change	Gembloux (Orno) Braives (Val'heureux) Viroinval (Semeur)
Reconversion en euros	Plombières (Val'heureux)
Prestataire	Gembloux (Orno) Wellin (Ardoise)
Sacs poubelles	Gembloux (Orno) Braives (Val'heureux)
Passeport et CNI	Gembloux (Orno) Plombières (Val'heureux)
Documents administratifs (extrait de casier, composition de ménage, cartes repas, soupes dans les écoles, emplacements ambulants)	Braives (Val'heureux)
Paiement ASBL paracommunales (musée, piscine, bibliothèque)	La Louvière (Lupi) Rouvroy (Épi) Ville de Bruxelles (Zinne)
Office de tourisme	Namur (Lumsou) La Louvière (Lupi) Liège (Val'heureux)
Syndicat d'initiatives	Beaumont (Semeur)
Conversion en MLC sur base volontaire des jetons de présence des élu·e·s communaux	Ciney et Marche-en-Famenne (Volti) Gembloux (Orno) Liège (Val'heureux) Ville de Bruxelles (Zinne)
Paiement de la cotisation des partenaires prestataires de la MLC (momentanément)	La Louvière (Lupi) Fleurus (Carol'Or) Ville de Bruxelles (Zinne)
Fonds de caisse prestataires	La Louvière (Lupi)

Soutien au démarchage	La Louvière (Lupi)
Subside à l'emploi	Ville de Bruxelles (Zinne) Ville de Charleroi (Carol'Or)
Octroi de subside avec une partie en MLC	Ville de Bruxelles (Zinne)

Type de primes communales	Commune et MLC	Informations complémentaires
Naissance	Neufchâteau (Ardoise) Marchin (Val'heureux) Braives (Val'heureux) Plombières (Val'heureux)	2019 2019 2019 (10% de la prime) 2021
Rentrée scolaire	Virton (Épi)	900 élèves des écoles primaires en 2020 et 2021
Mariage	Plombières (Val'heureux)	2021
Jubilé	Ath (SolAtoi) Braives (Val'heureux)	2019 2019 (10% de la prime)
Noces d'or	Neufchâteau (Ardoise) Plombières (Val'heureux)	2019 2021
Achat d'un vélo neuf	Ottignies Louvain-la-Neuve (Talent)	Montant octroyé par prime : 100 Talents
Location d'un vélo	Ottignies Louvain-la-Neuve (Talent)	Montant octroyé par prime : 5 Talents
Achat d'une citerne d'eau de pluie	Ottignies Louvain-la-Neuve (Talent)	Montant octroyé par prime : 25 Talents

Partie 3 : Un regard critique sur la monnaie citoyenne

Créer une monnaie locale citoyenne qui sert à échanger et non à spéculer tout en visant des objectifs critiques et émancipateurs n'est plus une utopie. Des milliers d'expériences menées à travers le monde en témoignent. Pour autant, ces projets sont-ils à la hauteur des enjeux qu'ils posent ? Nous allons tenter de répondre à cette question en examinant quelques questions importantes.

3.1. L'épineuse question de la création monétaire

La création monétaire est, comme on le sait, un sujet de vastes débats. Pour dire les choses simplement, elle consiste à augmenter la quantité de monnaie dans un pays ou une zone économique. C'est, semble-t-il, ce que font les créateur·rice·s de monnaies citoyennes puisqu'ils·elles mettent celles-ci en circulation en plus de la monnaie officielle dans leur zone de chalandise.

À vrai dire, ils·elles sont loin d'être les seul·e·s. Quand une banque commerciale accorde un crédit à un particulier ou à une entreprise par exemple, le montant du crédit octroyé est inscrit sur le compte en banque du·de la client·e : la monnaie a été créée. Cette monnaie peut ensuite être convertie en monnaie fiduciaire, par retrait d'espèces, ou donner lieu à l'établissement de chèques ou de virements, par exemple. Par la suite, la monnaie ainsi créée par les banques commerciales, continue à circuler entre les agents économiques.¹²

La critique essentielle adressée à cette création de monnaie par les banques vient de ce qu'il s'agit, puisqu'elles représentent le remboursement de crédits, de monnaies fondées sur le postulat que ceux-ci vont être remboursés - on dit que la création monétaire repose sur la dette. L'histoire montre que ce remboursement pose parfois problème. Rappelons-nous la crise des subprimes : les banques américaines ont multiplié les crédits immobiliers qu'elles accordaient à des emprunteur·euse·s qui n'ont plus été en mesure de rembourser. Résultat : les monnaies qui représentaient le remboursement de ceux·celles-ci ont perdu tout ou une partie de leur valeur, déclenchant une crise financière qui a elle-même entraîné une crise économique mondiale.¹³

Une émission monétaire multiple

Les banques ne sont pas les seules à émettre de la monnaie. D'autres agents économiques en font autant, en quantité certes beaucoup moins importante, sous forme scripturale – c'est-à-dire représentée par une écriture, aujourd'hui le plus souvent électronique, et donc dématérialisée - ou matérialisée par un objet représentatif : bons d'achat, chèques-cadeaux,

¹² Banque de France, « Qui crée la monnaie ? », avril 2017 ; « Qui crée la monnaie ? », 2015.

¹³ Cette création monétaire a été décuplée par le mécanisme dit de titrisation ; voir Bernard Bayot, Crise financière de 2007, Réseau Financité, Septembre 2017 .

titres restaurant, « points » comme les Nintendo Points ou les miles, tickets de kermesse ou jetons de casinos, crédit d'heures ... etc.

Lorsque la quantité de monnaie ainsi émise devient significative, les autorités exigent que l'émetteur·trice se soumette aux régulations ordinaires applicables aux établissements de crédit, aux établissements de paiement et aux établissements de monnaie électronique.¹⁴

Les émetteurs des monnaies citoyennes font-ils vraiment de la création monétaire ?

Certain·e·s en doutent, au motif que la quantité de monnaie locale qui circule dispose d'une quantité équivalente d'euros cantonnés sur un compte en banque dédié (un compte de réserve, de cantonnement ou de contrepartie).¹⁵ L'organisme qui assure la conversion entre les deux monnaies ne ferait dès lors que de la transformation et pas de la création monétaire, car les dépôts en monnaie officielle garantissent la mise en circulation de la monnaie complémentaire.¹⁶

L'argument est conceptuellement inexact, car l'ASBL qui assure la conversion entre les deux monnaies, en déposant les euros sur un compte en banque dédié, contracte une créance à l'égard de l'établissement bancaire comme le fait chacun·e lorsqu'il·elle dépose de l'argent en banque. La qualité de cette créance dépend de la qualité de l'établissement bancaire. On a vu, à l'occasion de la crise des subprimes citée plus haut, que des banques, pourtant réputées, se sont trouvées en difficulté de rembourser la contrepartie des dépôts. Strictement, nous sommes bien sur un phénomène de création monétaire qui repose sur une dette. Même si, soyons de bon compte, en pratique, le risque lié à cette dette, à savoir que la banque ne puisse l'honorer, est probablement limité. D'autant plus que le déposant, dans ce cas l'entité qui émet de la MLC, jouit lui-même d'une garantie de jusqu'à 100.000 € par banque.

Mais, au surplus, la pratique en Belgique montre que la contrepartie de la monnaie locale en circulation ne fait pas toujours intégralement l'objet d'un dépôt bancaire. Par exemple, l'équipe de l'Épi a, dans le cadre d'un partenariat avec Crédal, une coopérative belge francophone de crédit social et de soutien à l'économie sociale, décidé qu'une part de leur réserve de contrepartie sera utilisée pour acquérir des parts de coopérateur·ice auprès de Crédal¹⁷, qui s'engage à octroyer des financements dans la région pour un montant équivalent au double de l'apport du groupe de monnaie citoyenne. C'est, en quelque sorte, une façon de faire « coup double ». Dans ce cas, la question de la prise de risque se pose pleinement.

En effet, acquérir des parts, c'est entrer dans le capital de la société coopérative et participer ainsi à la prise de risque de l'entité. La valeur des parts sociales acquises va varier en fonction

¹⁴ Bernard Bayot, *Les monnaies citoyennes sont-elles corsetées par la loi ?*, Réseau Financité, décembre 2018.

¹⁵ Bénédicte Martin, *Le numérique au secours des monnaies locales et complémentaires*, Netcom, 32-1/2 | 2018, 163-182.

¹⁶ Alain Beitone et Nicolas Danglade, *Les monnaies locales entre repli communautaire et libéralisme économique*, Les Possibles, n°14, Été 2017.

¹⁷ Pour information, les parts de Crédal ont le label de finance solidaire Financité & FairFin. Plus d'informations sur le site : <https://www.financite.be/fr/article/label-financite-fairfin-le-1er-label-de-finance-solidaire>.

des résultats de la coopérative.¹⁸ On voit que, dans ce cas, la qualité de la créance, qui est la contrepartie de la monnaie citoyenne en circulation, est moins élevée que dans le cadre d'argent déposé sur un compte réglementé.¹⁹ Mais, fondamentalement, il s'agit bien, dans les deux cas, de création monétaire.

Est-ce grave de faire de la création monétaire ? À nouveau, sans entrer dans de longs débats sur la question, sans doute peut-on s'accorder à considérer que, quelle que soit l'origine de la création monétaire, c'est son excès qui peut être porteur d'instabilité, d'inflation et de surendettement. Ou, pour le dire autrement et pour la seule création monétaire par les banques, le problème réside moins dans l'origine de la monnaie que dans la destination de celle-ci. A quoi sert-elle, permet-elle de bien irriguer l'économie réelle et raisonnable, de financer des projets respectueux des ressources et de la planète, de créer des emplois épanouissants ? Ou, au contraire, ne fait-elle que tourner en rond dans la sphère financière obsédée par les profits à court terme ?²⁰

Une transformation monétaire pour orienter les flux et les démultiplier

Lorsqu'une personne échange des euros contre des unités de monnaie citoyenne, c'est pour les utiliser en vue d'acquiescer des biens et des services au sein d'un réseau limité de prestataires qui adhèrent à une charte de valeurs, l'objectif étant de stimuler les échanges entre eux et de former ainsi des circuits ou des boucles économiques.²¹ Les unités de monnaie citoyenne acquises par un particulier grâce à un simple échange lui servent donc à satisfaire des besoins de consommation, comme le lui auraient autorisé les euros, sauf que, ce faisant, il·elle favorise une circulation intelligente des flux. Par le change d'euros en unité de monnaie citoyenne, le·la citoyen·ne capture des euros, les transforme en une autre monnaie qui ne pourra circuler que parmi des opérateur·rice·s choisi·e·s sur bases de valeurs partagées.

Mais il y a plus. Car, dans le même temps que la monnaie citoyenne circule, les euros qui en sont la contrepartie n'ont pas disparu. Ils travaillent. Lorsque l'équivalence d'euros est déposée sur le compte d'une banque partenaire, celle-ci n'est généralement pas choisie aléatoirement, car elle permet de garantir à la communauté émettrice que les fonds seront dédiés à financer des projets à plus-value sociale et environnementale. En Belgique, les groupes monnaie citoyenne choisissent ainsi volontiers de déposer leur réserve sur des comptes d'épargne Triodos, la banque qui correspond le mieux à l'heure actuelle à la philosophie de leur projet. Depuis peu, NewB, la nouvelle banque coopérative belge vient renforcer cette offre alternative.

¹⁸ Dewaele, E., Tadjudje W., *Monnaies citoyennes: utiliser la « réserve de contrepartie » pour soutenir l'économie locale*, Financité, 2016.

¹⁹ Sans parler de la question de la liquidité, c'est-à-dire de la capacité de récupérer plus ou moins rapidement les fonds en cas de nécessité.

²⁰ Jézabel Couppey Soubeyran : « *Nos gouvernants sont imprégnés du discours du lobby bancaire* », <https://logosuniversitaire.wordpress.com/2018/12/14/jezabel-couppey-soubeyran-nos-gouvernants-sont-impregnes-du-discours-du-lobby-bancaire/>

²¹ Dewaele, E., Tadjudje W., op.cit.

Trouver une affectation de la contrepartie qui présente, à la fois, les meilleures qualités de sécurité, d'impacts sociétaux et de rendement peut paraître tenir de la quadrature du cercle. C'est ce genre de défis qui, par un travail de réflexion et de création, amènent les groupes monnaie citoyenne à devenir acteur de changement en imaginant des outils novateurs de transformation de la société utilisables bien au-delà de leur groupe initial. À travers eux, l'argent redevient un moyen et non plus un objectif. C'est donc un véritable travail de critique des manques et déficits du système monétaire et financier actuel, mais aussi de reconstruction d'un système plus adéquat et équilibré.

C'est encore plus frappant dans les cas où une partie de la réserve de contrepartie est investie dans la société coopérative Crédal puisque cette dernière s'engage, comme nous l'avons vu, à octroyer des financements dans la région de la monnaie citoyenne, pour un montant équivalant au double de l'apport du groupe de monnaie citoyenne.

Notons aussi qu'une coopérative de financement solidaire, F'in Common, qui a vu le jour fin 2019, offre également une modalité d'investissement accessible aux monnaies locales.

Enfin, il est utile de rappeler que les unités de monnaies citoyennes circulent au sein d'un réseau limité de partenaires, membres de l'ASBL qui émet les « bons de soutien à l'économie locale », mention qui figure sur tous les billets. Nous parlons donc de « monnaies », mais, structurellement, ces réseaux s'apparentent à d'autres réseaux limités comme de nombreux systèmes visant à fidéliser la clientèle de certains commerces ou activités économiques.

L'Epi lorrain – Emmanuel Winance

A l'Epi lorrain, il y a eu dès le départ une motivation à investir une partie de l'argent que nous avons sur un compte en banque en contrepartie des Épis en circulation. C'est important pour nous que cet argent bloqué puisse servir à des projets qui ont des valeurs similaires à celles de notre monnaie et qui puissent promouvoir l'économie locale. Dès le début, nous avons pris des parts dans Crédal et puis nous avons poursuivi cette politique-là avec des coopératives locales dans le secteur de l'alimentation et de l'énergie. Depuis deux ans, quand nous avons vu progresser la masse d'Épis, nous avons également investi chez Terre-en-vue. La volonté c'est que cet argent investi chez eux serve des projets de notre région.

Naturellement, nous devons rester prudents quant à l'utilisation de cet argent, car si le projet de la monnaie devait un jour s'arrêter, il faudrait rembourser l'ensemble des personnes qui se présenteraient chez nous avec des billets d'Épis. C'est pourquoi nous avons mis au point des conventions avec Crédal et Terre-en-vue qui engagent ces coopératives à mettre à disposition dans un délai très court l'argent investi chez eux.

3.2. Éviter les excès et les prises de risques inconsidérés.

Il faut donc trouver le meilleur équilibre possible entre, d'une part, la plus grande prudence qui s'impose dans l'affectation de la contrepartie et, d'autre part, la volonté de favoriser une logique de finance solidaire en choisissant les partenaires sur base de valeurs partagées.

Les ASBL qui gèrent les monnaies citoyennes ont une dette équivalente à la masse de MLC en circulation et doivent donc toujours être en mesure de la rembourser, ce qui exige une

prudence dans la gestion de leurs liquidités. La solution la plus sûre est le dépôt bancaire puisque, en cas de défaut de la banque, le Fonds de garantie rembourse jusqu'à 100 000 euros par personne (y compris morale) et par banque.

Concrètement, le prêt est une formule plus sûre que l'investissement puisque pareille convention génère une dette qui, en cas de problème pour le bénéficiaire du prêt, est remboursée avant le capital investi.

Dans tous les cas, il est évidemment impératif d'étudier préalablement et en détail la santé financière des entités dans lesquelles on envisage de placer sa trésorerie et donc sa capacité de remboursement. Les garanties offertes peuvent en outre diminuer le risque. Enfin, dans le cas précis des monnaies citoyennes, il est très important de bien cadrer les conditions et délais nécessaires pour récupérer les montants engagés.

3.3 Les monnaies citoyennes ne sont pas un remède miracle.

3.3.1 Outil pour lutter contre la pauvreté ?

Quel est l'impact des monnaies citoyennes sur la pauvreté ? Question importante puisque, selon l'Institut wallon de l'évaluation, de la prospective et de la statistique (IWEPS), en 2020, 24,6 % de la population wallonne vivait dans un ménage en situation de risque de pauvreté ou d'exclusion sociale. Ce taux cumule les taux de pauvreté monétaire (18%), de privation matérielle sévère (7%) et de très faible intensité de travail (12%).²²

Comme nous l'avons vu, les groupes monnaie citoyenne synthétisent leurs objectifs dans une charte. Chaque groupe a la sienne, mais elles sont toutes construites sur le même socle : pour faire simple, respecter les personnes et la planète tout en s'inscrivant dans le vaste mouvement de la transition. La question de la réduction de la pauvreté est rarement mise en avant. Pourquoi ? Pour une question mécanique. Sauf à distribuer de la monnaie citoyenne aux plus démunies, celle-ci n'a pas pour effet de leur fournir un revenu supplémentaire. Pour participer à la lutte contre la pauvreté, il faudrait certainement inventer et tester d'autres mécanismes fonctionnant dans des logiques moins liées à la monnaie officielle comme par exemple des systèmes de monnaie-temps (voir chapitre 2.1 en partie 1).

Pour autant, créer de la monnaie ne peut-il pas impliquer un recul de la pauvreté ?

L'histoire récente nous enseigne que cela peut être l'inverse : l'accroissement de la masse monétaire mondiale qui a conduit à la crise de 2007-2008 a montré que plus de monnaie ne conduit pas automatiquement à moins de pauvreté et d'inégalités. Par contre, il est possible de créer de la monnaie par la dette dans des conditions telles qu'elles permettent, par exemple, de créer du logement social à moindre coût ou de permettre de devenir propriétaire de son logement dans des conditions en adéquation avec sa situation. Et pour ce faire, il est

²² Données provenant de SILC 2020, une enquête annuelle réalisée par Statbel. <https://www.iweps.be/indicateur-statistique/taux-de-risque-de-pauvrete-dexclusion-sociale/>

certainement préférable de confier cette mission à une banque publique, mais c'est là un autre débat.

Les monnaies citoyennes, quant à elles, ne vont donc pas directement réduire la pauvreté. Les modèles actuels ne sont pas conçus dans cet objectif. Par contre, indirectement, en mobilisant une partie de leur réserve de contrepartie, elles peuvent modestement y contribuer avec la prudence dont nous avons parlé plus haut. Les réserves des monnaies qui fonctionnent depuis plusieurs années grandissent et atteignent progressivement des masses critiques qui permettent raisonnablement aujourd'hui d'envisager sérieusement ce type de question.

3.3.2. Instrument de repli communautaire ou vecteur d'ouverture ?

La monnaie citoyenne est un bel outil pour travailler l'identité locale et parfois même « micro-locale ». Il est par exemple très intéressant de se pencher sur le graphisme des billets. Ce sont des créations, parfois très esthétiques, sophistiquées et porteuses de sens. Elles mettent en évidence des particularités locales et sont le fruit de concours d'artistes ou d'ateliers créatifs qui ont mobilisé de nombreuses personnes, attachées à leur identité locale. Au sein des groupes monnaie citoyenne, ces dynamiques créatives ont aussi considérablement renforcé le lien social et la satisfaction d'avoir créé ensemble.

Par ailleurs, comme cela a été mentionné plus haut, la monnaie officielle vise l'universalité, là où la monnaie citoyenne se singularise par sa spécialité : elle ne circule qu'entre les membres d'une même communauté. Faut-il pour autant crier au communautarisme ?

Selon la Confédération générale du travail (CGT) française, « ces monnaies locales ou complémentaires (...) présentent (...) un grand intérêt social et politique. Donnant à leurs participant·e·s le pouvoir de décider et d'organiser de façon collective et contractuelle une partie de leurs relations économiques, elles répondent à une aspiration montante, chez nos contemporains, à maîtriser ces phénomènes monétaires et financiers qui provoquent tant de dégâts dans nos économies. Ces expériences portent néanmoins parfois certaines ambiguïtés, par exemple lorsqu'elles s'inscrivent dans une logique d'enfermement identitaire locale, ce qui est un retour en arrière. »²³

Qu'est-ce à dire ? Pour certain·e·s, les monnaies locales complémentaires occultent totalement le rôle que tient la monnaie dans la modernité, c'est-à-dire la transformation des liens sociaux qui aboutissent à émanciper les personnes des liens traditionnels et à en faire des individus autonomes, maîtres de leur liberté.²⁴

La dimension émancipatrice de la monnaie dans les sociétés modernes, qui passe par la monnaie officielle, est-elle ignorée par les défenseur·euse·s des monnaies locales qui au contraire renverraient en permanence les utilisateur·rice·s de ces monnaies à un socle de

²³ Déclaration du groupe de la CGT à l'occasion de l'avis voté en plénière du 15 avril 2015 du Conseil Économique Social et Environnemental « *Nouvelles monnaies : les enjeux macro-économiques, financiers et sociétaux* ».

²⁴ Alain Beitone et Nicolas Danglade, op. Cit.

valeurs communes et, en fin de compte, à un enfermement communautaire, comme le prétendent Alain Beitone et Nicolas Danglade²⁵ ?

La question de la dimension émancipatrice de la monnaie dans les sociétés modernes mériterait des développements qui dépassent largement le cadre de la présente réflexion. Qu'il soit simplement permis de rappeler que, en 1944 déjà, Karl Polanyi développait le concept d'économie plurielle qui renvoie à une lecture de l'économie fondée sur trois grands principes de comportement économique que l'on retrouve dans toute société :

- le principe de marché (rencontre entre l'offre et la demande de biens, en vue de réalisations d'échanges et sur une base de contrat, à des fins d'intérêt financier) ;
- le principe de redistribution (présence d'une autorité centrale qui a la responsabilité de répartir la production en fonction de mécanismes de prélèvement et d'affectation) ;
- le principe de réciprocité (prestations entre individus en vue de créer ou manifester un certain lien social entre eux).²⁶

Une monnaie citoyenne qui ne circule qu'entre les membres d'une même communauté est clairement au service du comportement économique fondé sur ce dernier principe et dont la finalité est précisément de créer ou manifester un certain lien social entre un groupe d'individus.

Pour autant, de même que, pour Polanyi, ce comportement s'inscrit dans un concept d'économie plurielle, la monnaie citoyenne n'a pas pour vocation de remplacer la monnaie officielle, mais de la compléter. En d'autres termes, son utilisateur·rice ne renonce pas à sa liberté d'utiliser cette dernière, mais la complète avec cette autre liberté qui est d'en créer et en utiliser une autre, citoyenne et locale.

S'il serait sans doute vain de contester la vertu émancipatrice d'une monnaie officielle qui permet de s'échapper des liens personnels dont on peut être prisonnier dans les sociétés traditionnelles, il serait tout aussi absurde de ne pas voir le côté émancipateur qu'offre la réappropriation de la monnaie comme vecteur de changement économique et social.

Car il y a émancipation et émancipation. Dans ce terme, il y a l'idée d'une action qui vise à dégager d'une sujétion, d'une autorité, d'une domination, qui cherche à affranchir, à libérer d'un état de dépendance. Mais cela ne se limite pas à une conception individuelle, l'émancipation implique aussi une dimension collective : car agir dans la transformation sociale implique qu'opérer, c'est coopérer. Il ne faut donc pas réduire l'idée d'émancipation en la faisant correspondre peu ou prou à celle d'autonomie individuelle ; ou encore à celle d'un passage de la dépendance à l'indépendance plutôt qu'à celle d'interdépendance.²⁷

Une condition essentielle de cette émancipation collective que permet la coopération monétaire réside évidemment dans le fait qu'elle ne soit pas excluante. Il doit s'agir au contraire de soutenir et de renforcer l'expression et l'identité des personnes, groupes sociaux et communautés d'appartenance, comme condition et étape de l'ouverture à d'autres cultures

²⁵ Op. cit.

²⁶ Karl Polanyi, *La Grande Transformation, Aux origines politiques et économiques de notre temps*, Gallimard, (1944) 1983.

²⁷ *L'émancipation, entre l'éducation permanente et l'aide sociale*, Petites et grandes histoires d'émancipation, Revue Antipodes, n° 199.

et réalités. Cette attention s'impose dans la fixation tant du territoire que de la charte des valeurs.

Ainsi, le choix du territoire, pour éviter que ne se creusent les inégalités et la pauvreté que nous avons évoquées plus haut, va poser la question de la cohésion territoriale et de la solidarité au sein du territoire, mais aussi des limites de celui-ci pour échapper à une sorte d'égoïsme et de séparatisme territoriaux.

De la même manière, les valeurs communes sur lesquelles s'articule la monnaie citoyenne, comme, par exemple, la solidarité dans les échanges, le renforcement des liens et la lutte contre les effets néfastes de la spéculation financière, sont l'expression d'une visée transformatrice qui, tout en étant enracinée dans la réalité locale, est universelle et inclusive.

Notons enfin que la gestion collective de ces petits réseaux monétaires est un formidable laboratoire pour mieux comprendre l'économie dans son ensemble et donc se positionner comme citoyen·ne averti·e et instruit·e grâce à une dynamique largement inscrite dans le partage des savoirs. Cet apprentissage par la pratique permet aussi de découvrir les conditions de travail et les contingences de nombreuses filières de production de bien et de services tant d'un point de vue social qu'économique.

Même fondée sur une communauté, la monnaie citoyenne n'est pas l'expression d'un communautarisme compris comme un repli sur des appartenances, qu'elles soient culturelles, ethniques, religieuses ou sociales.

3.3.3. Institutionnalisation, perte de liberté ?

Au départ de toute monnaie citoyenne, on retrouve des personnes volontaires et curieuses qui, conscientes de l'importance considérable des choix posés en matière économique et du rôle majeur que joue le véhicule monétaire, veulent proposer une alternative. Un gros travail de recherche, d'étude, de lectures et d'échanges a abouti à la volonté d'agir concrètement. Imaginer, inventer, créer... Ensuite, survient très rapidement la nécessité de créer une ASBL, personne morale indispensable pour lancer un réseau de monnaie citoyenne. Il faut aussi apprendre à gérer des montants financiers qui deviennent importants, comprendre la comptabilité et, pour certains groupes, devenir employeur... Cela revient à s'inscrire dans un cadre qui consolide le modèle, mais qui lui fixe aussi un cadre plus rigide et de réelles prises de responsabilités.

Puis, l'arrivée du Covid-19 et ses conséquences socio-économiques ont accéléré le processus de rapprochement avec les pouvoirs locaux via les plans de relance que ceux-ci ont mis en œuvre. Ce rapprochement a également révélé un tiraillement pour les groupes monnaie citoyenne entre la recherche d'un soutien structurel et la volonté de conserver l'essence d'un projet citoyen libre et indépendant. L'émergence de plusieurs projets unissant les monnaies citoyennes avec les communes wallonnes et de la Région Bruxelles-Capitale (décrites dans le chapitre 4 de la partie 2) est une opportunité qu'il faut souligner, même s'il est prudent de rester vigilant·e·s. Ces collaborations sont nécessaires pour qu'il y ait un soutien structurel, mais elles doivent s'inscrire dans un cadre déterminé. En effet, les bénévoles des groupes monnaie citoyenne ont pour habitude d'énoncer que « *le politique peut apporter du carburant, mais les citoyen·ne·s doivent rester le moteur.* »

La principale crainte soulevée est que l'initiative des communes pourrait réduire les monnaies citoyennes à des « gadgets » plutôt que de réels outils permettant de changer concrètement les modèles de territorialité économique.²⁸

Poursuivre l'objectif de réappropriation de la monnaie par des citoyen·ne·s

Il faut bien garder à l'esprit qu'initialement, ces monnaies locales sont des initiatives citoyennes qui ont émergé par un processus dit « bottom-up » pour répondre à des besoins qui n'étaient plus satisfaits par les schémas traditionnels de production et les pouvoirs publics.²⁹ Cette dimension participative témoigne d'une certaine lassitude et méfiance à l'égard des institutions publiques. Il est donc très important de prendre en considération cette « *réappropriation démocratique de la monnaie* »³⁰ qui est un élément clé du processus de création d'une monnaie locale citoyenne. Dès lors en découle la question inévitable émise par Terranova : « *Comment garantir la dimension participative de ce type de projet tout en le développant à l'échelle d'une politique publique d'ensemble ?* »³¹. L'un des enjeux est donc de veiller à ce que l'implication des communes ne se transforme pas en une appropriation totale de l'outil, excluant les bénévoles. Pour cela, il faut définir clairement les rôles de chaque partie dans les conventions signées autour de ces projets, « *qui fait quoi et comment* ». Il s'agit réellement de trouver le juste milieu entre le soutien en ressources humaines et financières que peut apporter une entité communale, par exemple le fait d'assigner des professionnel·le·s de la communication qui peuvent lancer une campagne d'information sur le dispositif mis en place, ce qui peut représenter une aide précieuse. Mais la vision du grand public doit rester claire : les commerçant·e·s et citoyen·ne·s ne s'identifient bien qu'ils·elles ont entre les mains un outil citoyen et qui est soutenu par leur commune, ce qui peut d'ailleurs donner plus de confiance dans l'utilisation de l'outil (comme si la commune en garantissait le bon fonctionnement et la pérennité).

Le Solatoi – Nathalie

Au Solatoi, nous venons de terminer une collaboration dans le cadre d'un plan de soutien de la ville de Ath à ses citoyen·ne·s et commerçant·e·s. À l'origine, on avait sollicité le bourgmestre pour une rencontre qui nous a permis de lui expliquer ce qu'était la monnaie et lui demander un soutien de la ville qui permettrait d'amener un peu de crédit à notre projet. Suite à notre visite, les Athois·e·s ont eu la possibilité de recevoir une série de primes en Solatoi. Et puis soudainement, la ville est venue nous trouver pour la collaboration dans le cadre de son plan de soutien. L'idée était que chaque citoyen·ne majeur·e puisse venir chercher 5 Solatois à la commune. Ce n'est pas une somme énorme, car le budget de la ville était assez limité. Néanmoins, cela a permis de

²⁸ Camille Giegas, *Institutionnalisation des monnaies citoyennes, risque ou opportunité ?* Financité, Février 2021.

²⁹ Blanc et Fare, *Quel rôle pour les pouvoirs publics dans la mise en œuvre de projets de monnaies sociales ?*, XXXes Journées de l'Association d'Economie Sociale, Septembre 2010, Charleroi.

³⁰ Ibid., p.16.

³¹ Blanc, *Politiques territoriales de résilience et de transition écologique : la piste des monnaies locales*, Terranova, 17 Juin 2020, p. 2.

remplir nos deux grands objectifs : d'une part, élargir et diversifier le réseau de nos prestataires et de l'autre de faire connaître le Solatoi auprès du grand public.

Un soutien aux commerces, mais lesquels ?

Par ailleurs, au vu de la conjoncture actuelle, la plupart des interlocuteur·rice·s communales ne cherchent pas tant à encourager la transition écologique et sociale qu'à maintenir le pouvoir d'achat et la viabilité économique des commerces de leur territoire. Le but de l'action des plans de relance étant de soutenir tout un chacun face à la situation sanitaire qui perdure, la question de la sélection des commerces participants se pose donc. Mieux vaut-il avoir des valeurs exigeantes et risquer de limiter les prestataires, ou au contraire être moins regardant sur les valeurs, pour permettre d'inclure plus de commerces dans le réseau, et ainsi étendre le dispositif plus largement ?³²

Les différents projets mis en place tentent de trouver le juste milieu au niveau de l'inclusion, sans toutefois contrevenir aux valeurs fondamentales des monnaies citoyennes et locales. Par exemple, certaines monnaies ont posé les conditions suivantes :

- Tous les commerces de la commune peuvent accepter le coupon communal, mais seulement les partenaires du réseau de la monnaie peuvent le reconverter en euros. Les non-prestataires doivent redépenser leurs unités de monnaie locale pour encourager la circularité et l'utilisation de l'outil.
- Tous les commerces de la commune peuvent accepter le coupon communal, mais la reconversion est gratuite pour les partenaires du réseau et coûte 3 % au reste des professionnels (taux de rédimage). Cela permet de laisser un avantage aux membres du réseau de la monnaie.

Un bras de levier pour le développement de la monnaie

In fine, les collaborations avec les communes, que ce soit dans le cadre d'un plan de relance ou à plus long terme (par exemple pour l'octroi systématique de primes communales en coupon communal ou en monnaie locale) peuvent permettre d'augmenter les montants en circulation. En effet, c'est une injection directe d'unités de monnaie locale, qu'elle prenne la forme de billets papier ou d'un coupon communal. De plus, ces projets peuvent s'accompagner de l'octroi d'un subside à l'ASBL qui représentera un financement spécifique pour engager du personnel ou prendre en charge des frais de fonctionnement. Une ASBL originellement constituée de bénévoles qui embauche, cela représente certainement un défi, mais c'est autant de tâches qui peuvent être effectuées de manière rémunérée et ainsi alléger la charge de travail des volontaires.

Quand le projet mûrit et se structure, il ne perd donc pas sa liberté pour autant que ses acteur·ice·s soient attentif·ve·s à établir des modèles de gouvernance souples et qui laissent

³² Kolb, *Qu'y a-t-il derrière les monnaies locales ?*, Réseau transition, 13 Avril 2019

une large place à la créativité. C'est là un sujet en soi et il prendra, logiquement, de l'ampleur au fil des ans.

Carol'Or – Colette

Suite au plan de relance de la Ville de Charleroi, le Carol'Or a bénéficié de subsides permettant d'employer pour une durée fixe deux mi-temps et l'appui d'une troisième personne. C'est une chance incroyable pour nous, car cela nous permet d'être déchargés d'une partie de la gestion journalière de la monnaie et d'ainsi, soulager l'équipe des bénévoles sur plusieurs plans :

- Une partie de la comptabilité ;
- L'entretien du réseau de partenaires et le démarchage de nouveaux ;
- Les aspects de communication.

Bien entendu, être à la fois bénévole et employeur entraînent une certaine difficulté. À l'origine, nous avons organisé le groupe en différentes missions, mais l'emploi de personnel constitue une mission de plus pour laquelle on n'a pas été forcément bien préparés. L'idée est de donner des missions au personnel, mais on n'est pas sur place pour vérifier si ça a bien été fait. La relation que l'on entretient avec eux repose surtout sur la confiance. Mais cela nécessite que certains des bénévoles s'occupent spécifiquement du suivi des employé·e·s. Une question qui se pose également c'est quelles sont les tâches qu'on est prêt à lâcher. Parfois, c'est plus simple de faire une tâche que de devoir demander et de contrôler par après. Alors, on apprend aussi au fur et à mesure à collaborer.

Une autre difficulté arrivera certainement lorsque le subside de la ville prendra fin. Car pour l'instant, c'est une opportunité incroyable pour pérenniser le projet, mais si les communes ne le soutiennent pas à plus long terme, la période « post-subsidie » ne sera pas évidente, car toute une série de tâches retomberont sur les épaules des bénévoles. Il est essentiel que les communes soutiennent ces projets qui stimulent l'économie sur leur territoire, mais qui demandent du temps. Si on travaille tout le temps avec des volontaires, il y a un gros risque d'essoufflement.

3.3.4. Rester petit pour rester vrai ?

Nous l'avons vu, les groupes monnaie citoyenne qui ont fondé et qui gèrent les circuits de monnaies citoyennes développent leur projet sur une base locale qui se définit comme un « bassin de vie », c'est-à-dire une zone géographique au sein de laquelle on se déplace au quotidien pour y réaliser les achats qui émaillent la vie de tous les jours. La taille de ce territoire peut varier considérablement en fonction de la région dans laquelle il se trouve. En effet, la notion de distance est différente si on se situe en zone rurale, urbaine ou périurbaine.

Les expériences menées en Belgique francophone montrent que différents modèles sont possibles : les grandes villes, les zones rurales plus vastes et moins denses en population ou encore de tout petits réseaux autour d'une petite ville. Nous avons décrit ces modèles dans la première partie de notre étude (voir le chapitre 1 de la partie 1). Dans tous les cas, la définition de ces périmètres s'est construite au fil des développements posés par les groupes monnaie citoyenne. Il ne s'agit pas d'un grand plan territorial coordonné. Ce sont en fait des initiatives convergentes et inspirées les unes des autres qui ont progressivement dessiné la

carte des communes au sein desquelles il existe des opérateurs de monnaie citoyenne (voir la carte des communes en chapitre 2 de la partie 2) Le fait de partir de petits territoires est donc inscrit dans l'ADN de ces projets, mais la notion d'évolution et de travail en réseau avec les autres groupes monnaie citoyenne l'est tout autant.

Outre les bassins de vie définis par les citoyen·ne·s, se dessinent aussi des bassins de vie économique animés par les entreprises : production, transformation, vente et prestations de services. Ces zones sont plus larges et recouvrent souvent plusieurs territoires différents. Ainsi apparaissent des intersections et des espaces mitoyens entre différentes monnaies. Dans le même esprit, des « ceintures alimentaires » se développent autour des grandes villes : Liège, Verviers, Charleroi, Tournai... Les réseaux de monnaie citoyenne peuvent jouer un rôle important pour renforcer les liens économiques entre les acteurs de ces systèmes.

Ainsi, des développements locaux indépendants, mais articulés autour d'un commun dénominateur idéologique sont amenés à s'organiser et se coordonner pour constituer une sorte de « patchwork dynamique ». L'enjeu est de favoriser les échanges grâce à la mise en évidence d'un commun dénominateur - être acteur·ice de la transition - tout en cultivant les identités locales. Enfin, comme nous le mentionnions dans une analyse consacrée à ce sujet³³, la proximité territoriale entre client·e·s et opérateur·rice·s professionnel·le·s permet le développement d'un mécanisme de contrôle participatif d'un nouveau genre (Systèmes Participatifs de Garantie)³⁴.

Pour se référer à une métaphore, on pourrait imaginer le réseau des monnaies citoyennes complémentaires et locales comme un grand banc de poissons en mouvement constitué d'individus de tailles et de couleurs variables, mais tous inscrits dans un même mouvement, nageant dans la même direction. Bref, des petits réseaux, indépendants, mais animés par les mêmes objectifs : un grand ensemble de composantes à géométrie variable.

L'Orno – Jean-Philippe Habran

Dans le groupe porteur de départ, l'Orno a vraiment été porté par un maillage associatif important issu du domaine de l'alimentation et de la transition. C'est notamment ce qui en fait la particularité de notre monnaie par rapport à d'autres. Dans notre façon de travailler, on a beaucoup misé sur le fait que les prestataires prennent en main ce projet. Cet aspect n'était pas évident pour l'ensemble des commerçant·e·s, mais il y a eu à l'intérieur de ça un petit groupe de prestataires qui a vraiment pris les choses en main et qui s'est investi dans des petits groupes de travail, qui venait aux AG, etc. On a la particularité d'avoir un territoire très petit et cette proximité permet peut-être davantage cette collaboration. Maintenant, c'est vrai que depuis un an c'est un peu plus difficile de mobiliser nos prestataires qui ont moins de temps à consacrer à la monnaie.

³³ Éric Dewaele, *Les circuits courts alimentaires, Coopératives, monnaies citoyennes et systèmes participatifs de garantie*, Financité, 2021.

³⁴ Ibid.

3.4 Format papier et digital, une cohabitation possible ?

Nous l'avons vu, la volonté de recréer de la diversité monétaire est un moteur essentiel pour le développement des monnaies citoyennes. Il est donc cohérent de cultiver aussi cette diversité en matière de supports pour la monnaie. Les billets papier aujourd'hui en circulation vont donc continuer à exister. À ceux-ci s'ajoute le système de paiement électronique, que nous avons présenté dans le chapitre 1.4. La cohabitation de ces deux systèmes représente un modèle important pour montrer qu'il est possible d'ouvrir de nouvelles perspectives et de s'adapter à une société où la place de la technologie augmente chaque jour tout en conservant un format papier, plus inclusif pour certaines catégories de la population. De plus, le format digital des monnaies locales est une alternative éthique en matière de paiement électronique. Pour rester en accord avec les valeurs qui caractérisent les monnaies locales, le développement se fait, comme précisé en partie 1, avec un logiciel édité par une ONG hollandaise, la Social Trade Organisation. Le fait de travailler avec un partenaire associatif est un choix important. Le système n'est pas destiné à financer des investisseurs, il doit simplement s'équilibrer en matière de coûts de fonctionnement. De plus, ce développement se conçoit dans une perspective de complémentarité et de cohabitation avec le format papier.

Deux systèmes sécurisés ?

Concernant les billets, outre quelques protections matérielles telles que la numérotation, les pastilles brillantes, les filigranes et autres dispositifs, le fait qu'il s'agisse de petites coupures d'une grande diversité et d'une durée de vie limitée dans un réseau qui l'est tout autant rend la falsification peu efficace. Cela demanderait beaucoup d'efforts et de gros moyens pour un effet fort ténu.

Pour la version digitale, le système est régulièrement sauvegardé (triple support, triple entité). Les accès aux différents éléments du système sont contrôlés et surveillés. Un monitoring du système est mis en place, tant au niveau du matériel que du réseau, 24h24 et 7 jours sur 7. Les mises à jour de sécurité sont bien évidemment appliquées au système. Le système informatique déployé pour garantir le niveau de service, la continuité d'activité et la sécurité du SPE est géré par Financité. Ce système n'est lié à aucun grand groupe. L'indépendance technique est garantie et le stockage des données est réalisé sur un serveur indépendant.

Conclusion générale : Un passé déjà riche, un présent vif, un avenir à inventer collectivement

L'histoire des monnaies citoyennes est remarquable. Des groupes de citoyens se construisent pour inventer et mettre en place une monnaie visant à irriguer leur économie de proximité centrée sur des valeurs qu'ils veulent promouvoir. Pour y arriver, ces groupes passent par de nombreuses étapes qui demandent de la réflexion et des prises de décisions communes. Ils dessinent également une stratégie pour sensibiliser le grand public, convaincre les professionnel·le·s et les particuliers pour en faire des utilisateur·ice·s régulier·e·s du système.

Les deux dernières années ont été très rudes pour toutes les dynamiques collectives. Les groupes monnaie citoyenne n'échappent pas à ce phénomène. Le commerce de proximité souffre toujours et les groupes de monnaie citoyenne connaissent un ralentissement inédit dont certains ne se remettront peut-être pas. En ce printemps 2022, les énergies reviennent et la vie collective reprend mais de toute évidence, on ne reviendra pas « au monde d'avant ». Reste à construire celui de demain...Les défis à relever sont nombreux.

Il sera tout d'abord nécessaire de maintenir et de redynamiser le fonctionnement des systèmes, mais aussi d'élargir le nombre d'utilisateur·ice·s, tant au niveau des particuliers que des professionnel·le·s. Les monnaies locales citoyennes bénéficient d'une bonne couverture médiatique, et encore bien davantage depuis le souffle nouveau des plans de relance communaux liés à la pandémie. De nombreuses personnes sont sensibilisées aux monnaies locales et en ont compris l'intérêt mais il est aujourd'hui crucial de passer à l'action. Le nombre d'utilisateur·rice·s et la fréquence des transactions doivent augmenter tant en version papier qu'en version électronique.

Une utilisation fréquente des monnaies citoyennes permet de donner une dimension nouvelle à sa consommation en s'appuyant sur le travail réalisé par les groupes concepteurs du système. Dépenser chez un partenaire, c'est simplement dépenser auprès d'opérateurs sélectionnés pour les valeurs auxquelles ils se réfèrent. La mise en œuvre progressive du système de paiement électronique sera de nature à accélérer et amplifier le développement. Comme nous l'avons souligné, il permettra aussi de mesurer la circulation de la monnaie et c'est là un facteur essentiel.

Pour continuer leur progression, le réseau des monnaies devra probablement aller vers une professionnalisation partielle de certaines tâches en réalisant aussi des économies d'échelle pour ne pas « sans cesse, réinventer l'eau chaude ». Dans la foulée, cela pose la question des sources de financement avec, vraisemblablement, des systèmes mixtes à inventer. Il est bien entendu essentiel de maintenir son indépendance. Mais il serait contre-productif de se passer, par principe, de subventions publiques qui permettent souvent d'accélérer le processus et de consolider la notoriété. A terme, toutefois, l'enjeu est de construire un financement le plus indépendant possible des pouvoirs publics. Les services rendus par la monnaie citoyenne seraient alors partiellement, ou totalement financés par les particuliers et les prestataires partenaires. Pour ce faire, ils doivent en percevoir la pertinence et l'utilité.

Les groupes monnaie locale ont acquis de l'expérience de terrain, certains groupes pionniers ont essuyé les plâtres. D'autres, au contraire, en se déployant plus tard, ont bénéficié de l'expérience accumulée et ont pu amener un regard neuf sur certains aspects. Aujourd'hui, tout ce savoir et cette expérience mutualisés sont une ressource précieuse. Pour tou·te·s les acteur·rice·s, l'enjeu majeur des années à venir est probablement la force de conviction que les différentes parties prenantes seront en mesure de déployer : citoyen·ne·s, entrepreneur·e·s et pouvoirs publics locaux peuvent, ensemble, donner le coup d'accélérateur aujourd'hui nécessaire.

Quoi qu'il en soit, le chemin déjà parcouru a largement démontré la pertinence de l'outil monétaire pour reprendre un rôle actif au sein de notre économie locale et quotidienne. L'outil a encore de beaux jours devant lui mais quel que soit le schéma, la vitesse et l'ampleur des développements futurs, une chose est certaine : des centaines de personnes ont concrètement démontré qu'ensemble, elles étaient capables de créer des systèmes d'échanges souverains, indépendants des pouvoirs publics et des grandes entreprises. Au fond, c'est ça l'essentiel.